JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS





SOMMAIRE

4/5 La Communauté de communes du Pays dunois

6/7..... Le conseil communautaire

8/9..... Les compétences de la Communauté de communes

10/11..... Aménagement de l'espace et GEMAPI

12/13 Aménagement numérique

14/17 Budgets et fiscalité

18/19..... Les projets de travaux et d'équipements

20/21 Contractualisation : des aides financières à la clé

22/23 Sites culturels et touristiques : présentation 24/25 Sites culturels et touristiques : bilan 2020

26/27 Reprise de la compétence tourisme

28/29 Sentiers de randonnée en Pays dunois

30/33 Enfance / jeunesse

34/35 Social

INFOS PRATIQUES

19 avenue de Verdun

05 55 89 12 03

23800 DUN LE PALESTEL

accueil@ccpaysdunois.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

SIÈGE - SERVICE ADMINISTRATIF...05 55 89 12 03 - accueil@ccpaysdunois.fr

SERVICE PETITE ENFANCE...05 55 89 31 80 - creche@ccpaysdunois.fr / ram@ccpaysdunois.fr

REPAS À DOMICILE...05 55 89 12 03 - accueil@ccpaysdunois.fr

OFFICE DE TOURISME...05 55 89 24 61 - info@paysdunois-tourisme.fr

HÔTEL LÉPINAT...05 55 63 01 90 - hotel.lepinat@ccpaysdunois.fr

ESPACE MONET ROLLINAT...05 55 89 27 73 - emr@ccpaysdunois.fr

TUILERIE DE POULIGNY...05 55 62 19 61 - tuilerie.pouligny@ccpaysdunois.fr

FORTERESSE DE CROZANT...05 55 89 09 05 - forteresse.crozant@ccpaysdunois.fr

LA PALETTE

LA PALETTE, FRANCE SERVICES...05 87 66 00 00 - contact@lapalette23.fr

ACCUEIL DE LOISIRS, LA CABANE MAGIQUE...05 55 89 05 10 / 06 88 08 96 11 - cabane.magique@lapalette23.fr

LOCAL ADOS...07 60 23 52 53 - local.ados@lapalette23.fr

SERVICES EXTÉRIEURS

AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT...05 87 80 90 30

INFOS DÉCHETS EVOLIS 23...05 55 89 86 06 - www.evolis23.fr

DÉCHETTERIE EVOLIS 23...Route de Maison Feyne, à DUN LE PALESTEL, tous les jours de 9h à 12h, sauf lundi et dimanche et jours fériés.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

SITE INTERNET COMCOM PAYS DUNOIS : Infos pratiques/services de santé

SANTÉ : SERVICES DE GARDE

MÉDECINS...05 55 41 82 02 de 20h à 8h en semaine et du samedi 12h au lundi 8h

PHARMACIES...3237 du samedi 12h au samedi 12h suivant

DENTISTES...09 60 40 44 80 les week-ends

Directeur de la publication : Laurent DAULNY

Responsable de la rédaction et de la mise en page : Véronique BLANCHET

Comité de rédaction et de lecture : Services communauté de communes,

Jacques André BOQUET et Marie-Claude GLÉNISSON Conception graphique : Tiphaine HIROU

Crédit photos : Communauté de communes sauf mention contraire.

Imprimeur: Groupe SODIMASS: 02 54 25 25, sodimass.fr

Tirage: 4.000 exemplaires

ISSN: en cours. Parution : n° 07- juin 2021

LE MOT DU PRÉSIDENT



epuis le 1er janvier 2020, j'ai l'honneur de présider à nouveau la Communauté de communes du Pays dunois qui a retrouvé sa personnalité morale et juridique, suite à l'annulation, le 12 juillet 2019 par le Tribunal administratif, de l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2016 décidant la fusion des Communautés de communes du Pays dunois, du Pays sostranien et de Bénévent/ Grand-Bourg. Trois années perdues mais une injustice réparée après un combat légitimement mené avec les élus du territoire.

La reconstruction du Pays dunois et les changements intervenus depuis les dernières élections représentent un gros travail de refonte et un investissement au quotidien des élus et du personnel de notre structure.

Aujourd'hui, le constat est clair. Les dépenses de fonctionnement de notre EPCI* sont maîtrisées, les projets des communes sont soutenus, les commissions thématiques fonctionnent... La reconstruction est en marche. Avec l'ensemble du conseil communautaire, nous souhaitons agir dans l'intérêt des habitants.

Notre Communauté de communes se révèle dès aujourd'hui d'une importance capitale : celle-ci permet aux plus petites communes de défendre leur légitimité, d'exister, d'être présentes et actives au sein même de notre conseil communautaire. Nos 17 communes composent un territoire à taille humaine, au tissu économique, associatif, culturel et sportif dynamique, où la nature et l'histoire sont préservées.

L'économie, compétence de notre Communauté de communes, est la sève du territoire. Elle est la source d'emplois et de ressources de ses habitants. Elle contribue à la création de services et d'équipements sociaux, culturels et d'infrastructures à disposition de tous. Elle témoigne du dynamisme et de la vitalité de nos communes, commerçants, artisans, agriculteurs et tous ceux dont le travail contribue à leur essor. C'est ainsi que 35 commerces ont pu être aidés durant la crise sanitaire.

La communication prend toute sa place, son importance, qu'elle soit écrite ou numérique. Elle est indispensable pour faire connaître nos actions et nos projets. En parallèle, une page Facebook a déjà été adoptée par beaucoup d'entre vous. On se rend souvent compte que le fonctionnement courant de la Communauté de communes, ses attributions, les projets qu'elle porte restent encore mal connus de nos concitoyens.

Après une 1ère année de fonctionnement, ce magazine, à destination de tous les habitants de la Communauté de communes du Pays dunois, présente les compétences, les services, les finances, la fiscalité, les bilans mais aussi les projets de travaux et de développement du territoire. Vous y trouverez tout ce qui fait la richesse d'un territoire résolument tourné vers l'avenir, mais qui a su préserver ses racines, son identité, ainsi que ses profondes valeurs humaines et solidaires.

Je tiens à remercier chacune et chacun de nos collaborateurs, sous l'égide de notre Directrice Générale des Services, pour leur attachement et leur implication dans la réussite de nos projets communs.

Gardons toujours à l'esprit que notre mission d'élus est d'être au service de nos concitoyens et en ces temps de trouble et d'incertitude, de préserver auprès d'eux le vivre ensemble.

Bonne lecture à la découverte du Pays dunois.

* EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Laurent DAULNY

Président de la Communauté de Communes Maire de Dun Le Palestel

Courriel: president@ccpaysdunois.fr **Tél.** 05 55 89 12 03

CONTACT



RAPPEL DES FAITS DEPUIS 2016

ontre l'avis de la majorité des conseils municipaux, la fusion forcée des 3 Communautés de communes du Pays dunois, du Pays sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg, a été décidée par arrêté préfectoral le 02 novembre 2016, avec effet le 1er janvier 2017, après avis favorable de la Commission départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Une grande Communauté de communes de 25.000 habitants et 43 communes, distantes de 72 km d'un bout à l'autre du territoire, était ainsi créée : la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse (MVOC). Fin 2016, un référé-suspension auprès du Tribunal administratif de LIMOGES a été engagé, par la Communauté de communes du Pays dunois et la commune de DUN LE PALESTEL, visant à annuler l'arrêté préfectoral. Celui-ci n'a pas abouti et n'a donc pas stoppé le processus de fusion.

Un délai de 2,5 années a été nécessaire afin que le jugement de fonds soit rendu. La Communauté de communes du Pays dunois a retrouvé sa personnalité morale et juridique à compter du 1er janvier 2020 suite à l'annulation le 12 juillet 2019, par le Tribunal Administratif, de l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2016 décidant la fusion des communautés de communes du Pays dunois, du Pays sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg.

LES MOTIVATIONS DU REJET DE LA GRANDE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'inégalité de traitement des territoires, l'éloignement des collectivités, un conseil communautaire de 62 membres, des intérêts divergents portant sur les compétences transférées de façon inégalitaire ont été autant d'arguments présentés lors du recours. Le plus inacceptable a été le choix politique de la commission départementale, lors de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, suivi par Monsieur le Préfet, contre l'avis de la majorité des conseils municipaux du territoire dunois. Ce choix n'a pas permis à la Communauté de communes du Pays dunois de se maintenir avec un territoire de plus de 5.000 habitants comme le prévoyait la loi NOTRE, contrairement à la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche (BONNAT).

LES EFFETS DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

La Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse est dissoute depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les 6 mois qui ont suivi le jugement ont permis de liquider l'actif et le passif ainsi que le transfert des agents avec retour dans leur établissement d'origine et répartition des autres agents dans le cadre d'une convention d'entente intercommunautaire : les anciens du Pays Ouest Creuse (POC) et ceux recrutés en plus. Un ensemble de 70 agents.

Les effets produits par la fusion ont été maintenus par le jugement et les statuts sont restés en vigueur jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts le 22 mars 2021. Le conseil communautaire a dû toutefois, définir l'intérêt communautaire dès les premières séances.

LES MOYENS HUMAINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En 2020, ce sont 12 agents permanents qui assurent les missions. Durant l'année, pour la gestion des sites culturels et touristiques, cette équipe s'enrichit de 3 employés saisonniers et de plusieurs prestataires de services pour les besoins ponctuels.

La Communauté de communes ne dispose pas de service technique. Début 2021, la Communauté de communes du Pays sostranien n'a pas souhaité renouveler la convention de mise à disposition d'un technicien, une journée par semaine, dans le cadre de l'entente intercommunautaire.

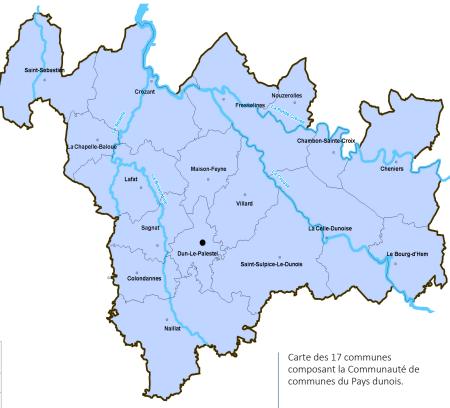


UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. C'EST QUOI?

Une Communauté de communes n'est pas une collectivité territoriale mais un Établissement **Public de Coopération Intercommunale** (EPCI) dont l'objectif est d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration de projets communs de développement.

Elle dispose de compétences obligatoires comme l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville et de compétences supplémentaires, mais également d'une fiscalité propre sur les entreprises, les ménages et les hébergements touristiques.

COMMUNES	Population 2019	Nombre de sièges	
DUN LE PALESTEL	N LE PALESTEL 1127		
SAINT SEBASTIEN	655	2	
NAILLAT	653	2	
ST SULPICE LE DUNOIS	612	2	
CHENIERS	578	2	
CELLE DUNOISE (LA)	543	2	
FRESSELINES	515	2	
CROZANT	453	2	
VILLARD	368	2	
LAFAT	361	2	
MAISON FEYNE	304	2	
COLONDANNES	267	2	
BOURG D'HEM (LE)	209	1	
SAGNAT	195	1	
CHAPELLE BALOUE (LA)	135	1	
NOUZEROLLES	101	1	
CHAMBON STE CROIX	76	1	
TOTAL	7152	31	



La Communauté de communes du Pays dunois regroupe 17 communes qui bénéficient chacune d'une représentation au sein du conseil communautaire en fonction du nombre d'habitants.

Le conseil communautaire est l'organe délibérant composé de 31 élus et de 8 nouveaux maires depuis le renouvellement des conseils municipaux en 2020. Les communes dont la population est la plus élevée disposent de 2 délégués titulaires, sauf DUN LE PALESTEL qui en compte 4.

Cinq communes disposent d'un seul délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui remplace le titulaire s'il est absent.

< TABLEAU DE RÉPARTITION DES SIÈGES PAR COMMUNE DEPUIS LE 01/01/2020

Photo (de gauche à droite) : Véronique BLANCHET.

Céline MOUTEAU, Aurore GABILLON et Nathalie PAVAGEAU.

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Enrichi de missions nouvelles et d'un agent supplémentaire:

Véronique BLANCHET, au grade d'attaché principal, accompagnement du président Laurent DAULNY lors de la dissolution de la Communauté de communes Monts de la Communauté de communes du Pays dunois, par une mise à disposition de la mairie de DUN LE PALESTEL dès le 1er janvier 2020. Son recrutement définitif est **Véronique BLANCHET**

Directrice Générale des Services Courriel: direction@ccpaysdunois.fr

Tél. 05 55 89 07 08

Nathalie PAVAGEAU, au grade d'attaché, Enfance-Jeunesse, des affaires générales, des chemins de randonnées et depuis peu, de la gestion de la taxe

Cette équipe est confortée par Aurore GABILLON, au grade d'attaché, en charge des ressources humaines, des marchés publics et de la comptabilité et de Céline MOUTEAU, au grade de rédacteur, en charge de l'accueil,



SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Installés le 09 Juillet 2020, 31 conseillers communautaires représentent les 17 communes du territoire.

COMMUNES	NOM ET PRENOM	QUALITE	
BOURG D'HEM (LE)	DESCHAMPS Robert	Maire	
	TISSIER Joël (suppléant)	1er adjoint	
CELLE DUNOISE (LA)	LANDOS Claude	Maire	
	BOQUET Jacques André	1er adjoint	
CHAMBON SAINTE CROIX	DAILLY Jacques	Maire	
	MERIGOT Jean-François (suppléant)	1er adjoint	
CHAPELLE BALOUE (LA)	GOMES Béatrice	Maire	
	BONNEFONT Jean-Marie (suppléant)	1er adjoint	
CHENIERS	GAUDON Gilles	Maire	
	GAUTHIER Monique	1ère adjointe	
COLONDANNES	PARBAUD François	Maire	
	SOURTY Daniel	1er adjoint	
CROZANT	LAVAUD Didier	Maire	
	PRUDHOMME Danielle	1ère adjointe	
DUN LE PALESTEL	DAULNY Laurent	Maire	
	MANEAU Mireille	1ère adjointe	
	DE GRAEVE Gérard	Conseiller municipal	
	GOIGOUX VUIBERT Marie-Jo	Conseillère municipale	
FRESSELINES	LAVERDANT Jean-Louis	Maire	
	DUGENEST Jean-Claude	1er adjoint	
LAFAT	GLENISSON Marie-Claude	Maire	
	STEVENIN Elyane	1ere adjointe	
MAISON FEYNE	CHAVEGRAND Jean-Claude	Maire	
	FAIVRE Hélène	1ère adjointe	
NAILLAT	TARDY Laurent	Maire	
	FERRAND Marc	1er adjoint	
NOUZEROLLES	DESRIEUX Fabrice	1er adjoint	
	FRELOT Claudine (suppléant)	2ème adjointe	
SAGNAT	BRIGAND Philippe	Maire	
	DANGEON Bérénice (suppléante)	1ère adjointe	
SAINT SEBASTIEN	AUDOUX Patricia	Maire	
	BOURGOIN Annie	1ère adjointe	
ST SULPICE LE DUNOIS	DARDAILLON Bruno	Maire	
	PASQUIGNON Jean-Luc	1er adjoint	
VILLARD	FOREST Daniel	Maire	
	DELAPORTE Fabrice	1er adjoint	





L'EXÉCUTIF

Le 1er Janvier 2020, le Président, Laurent DAULNY, a retrouvé son siège jusqu'aux élections municipales dont le déroulement a été contrarié par la crise sanitaire COVID-19 : un premier tour le 15 mars 2020, avec 12 conseils municipaux élus sur 17, puis un second tour le 28 juin 2020, pour l'élection des 10 conseillers municipaux des 5 communes non élus au premier tour.

Enfin, le conseil communautaire a pu être installé le 09 juillet 2020, avec la réélection du président Laurent DAULNY et 6 vice-présidents (au lieu de 5 auparavant).

LE BUREAU

Il est composé du président et des 6 vice-présidents et ne dispose pas de délégation du conseil communautaire contrairement au président qui rend compte, à chaque conseil communautaire, des décisions prises par délégation.

LES VICE-PRÉSIDENTS EN CHARGE DES COMMISSIONS

Hélène FAIVRE, 1ère vice-présidente

Finances, développement économique et numérique.

Gilles GAUDON, 2ème vice-président

Tourisme, sites et chemins de randonnée.

Jacques André BOQUET, 3ème vice-président

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), eau potable, assainissement, urbanisme et transformation énergétique.

Laurent TARDY, 4ème vice-président

Petite enfance, jeunesse, sports et culture.

Daniel FOREST, 5ème vice-président

Habitat, actions sociales, stratégie et projet de territoire et mobilité.

Didier LAVAUD, 6ème vice-président

Patrimoine immobilier, zones d'activités et accompagnement de porteurs de projets.

Retrouvez les listes complètes des membres des commissions et délégués sur le site internet :

NWW.PAYSDUNOIS.FR / ASSEMBLÉES ET SERVICES

LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Elle vaut commission des marchés à procédure adaptée.

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Elle est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant des conseils municipaux des communes.

Son rôle : Procéder à l'évaluation du montant des charges liées au transfert de compétences entre les communes et la communauté de communes. Elle se réunit donc seulement par nécessité.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIPH)

Ses missions : dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire, formuler toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

C'est le Directeur Départemental des Finances Publiques qui arrête la liste des 10 délégués titulaires et 10 suppléants répartis sur l'ensemble du territoire.

Son rôle est consultatif : Elle donne un avis sur les évaluations foncières des locaux professionnels.

LES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Dès l'installation du conseil communautaire le 09 juillet 2020, les délégués des organismes représentant la Communauté de communes du Pays dunois ont été désignés.

LES COMMISSIONS PERMANENTES FACULTATIVES

Les commissions permanentes instruisent les affaires qui leur sont soumises par le Président et, en particulier, préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités ; elles émettent des avis car elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel.

Afin de retrouver un équilibre au sein du bloc local entre les communes et les intercommunalités, la loi "engagement et proximité" du 28 décembre 2019 a modifié des régles applicables aux collectivités et à leurs groupements, notamment par la création de la conférence des Maires.

Dès l'installation du conseil communautaire le 09 juillet 2020, les conseillers communautaires ont eu l'opportunité de décider l'élaboration d'un pacte de gouvernance non obligatoire, entre les communes et la communauté de communes.

Le président n'a pas souhaité l'instaurer car la proximité des élus du territoire facilite le dialogue et la coordination et permet de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes, mais a mis en place la conférence des Maires.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle comprend tous les maires des communes membres. Le Président de l'EPCI en est le président. Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé à son initiative ou dans la limite de 4 par an, à la demande d'un tiers des maires. Les attributions de la conférence des maires sont consultatives. Ses avis doivent être transmis ou mis à disposition de manière dématérialisée par l'EPCI à fiscalité propre à l'ensemble des conseillers municipaux de ses communes membres. Ils doivent également être consultables en mairie par les conseillers municipaux à leur demande (CGCT, nouvel article L.5211-40-2).

Les modalités de fonctionnement de cette conférence des maires sont précisées dans le règlement intérieur de la communauté de communes adopté par le conseil communautaire le 22 mars 2021.



Si les communes disposent d'une compétence générale, les communautés de communes sont soumises aux principes de spécialité et d'exclusivité. Celles-ci ne peuvent intervenir que dans le champ des compétences transférées avec pour conséquence de dessaisir les communes membres de toute possibilité d'intervention dans ces domaines.

L'ADOPTION DES STATUTS DE LA COMCOM DU PAYS DUNOIS

es compétences prises par la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse étaient cristallisées par le jugement du Tribunal administratif du 12 juillet 2019.

Avec la reconstruction de la Communauté de communes du Pays dunois, les nouveaux statuts devaient être délibérés dans un délai raisonnable mais ont été reportés après le renouvellement des conseils municipaux, lui-même contrarié par la crise sanitaire.

Les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Pays dunois ont été adoptés lors de la séance du conseil communautaire du 22 mars 2021 dans le cadre de la prise de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité (AOM)».

Après délibération du conseil municipal des communes membres, l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2021 a validé les statuts de la Communauté de communes du Pays dunois, applicables à compter du 1er juillet 2021.

DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES DÉFINIES PAR LA LOI :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée avec les communes membres,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (compétence transférée au syndicat mixte EVOLIS 23 depuis 2007).

La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage est une compétence non exercée car elle concerne les communes de plus de 5000 habitants. Le transfert des compétences obligatoires de l'eau et de l'assainissement collectif est reporté. En effet, les conseils municipaux des communes ont délibéré pour le report du transfert de compétences à la Communauté de communes au 1er janvier 2026.

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES :

- Protection et mise en valeur de l'environnement notamment les sentiers de randonnée,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire notamment le Court de tennis intercommunal à Dun-le-Palestel, la salle « La Palestel » à Dun le Palestel, l'Espace Monet Rollinat à Fresselines et l'Hôtel Lépinat à Crozant
- Equipements touristiques structurants: Sauvegarde et valorisation des ruines de la citadelle de Crozant (syndicat mixte – bail emphytéotique)
- Action sociale d'intérêt communautaire notamment la micro-crèche, le Relais Assistances Maternelles, l'accueil de loisirs, le local ados, les actions de soutien à la parentalité et l'animation d'un Tiers lieu,
- Création et gestion de maisons de services au public,
- Autorité organisatrice de Mobilité (AOM), nouvelle compétence au 1er juillet 2021,
- Aménagement numérique (réseau à très haut débit),
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

La gestion des deux Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH enfants et local ados), le soutien à la parentalité, la gestion du Tiers lieu et de l'Espace France Services, est déléguée à l'association "La Palette".

FOCUS SUR LA NOUVELLE COMPÉTENCE "MOBILITÉ"

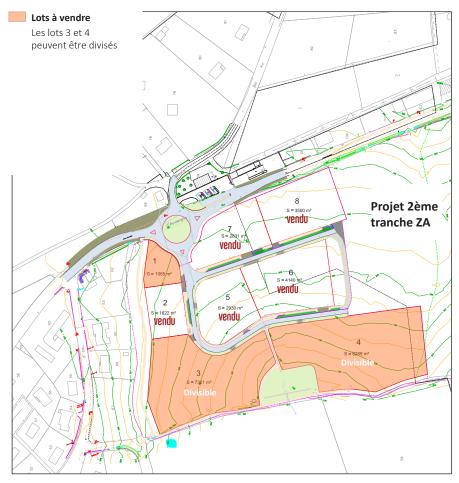
En prenant la compétence « mobilité » par décision du conseil communautaire le 03 février dernier, la Communauté de communes du Pays dunois devient autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et se distingue de l'AOM régionale pour les services d'intérêt régional. La région Nouvelle Aquitaine conserve la compétence des transports scolaires. Rappelons que la Communauté de communes du Pays dunois a mis en place un service de transport à la demande depuis plusieurs années (interrompu avec la crise sanitaire).

Elle pourra développer de nouveaux services par des offres adaptées au territoire, par exemple : des services de covoiturage, d'autopartage, de location de vélos, etc. L'attribution d'une bourse aux permis de conduire sera à nouveau étudiée en faveur des personnes à revenus modestes.

L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Il complète les compétences prises par la Communauté de communes et se définit comme la ligne de partage entre les communes et la communauté de communes. L'intérêt communautaire relève de la seule décision du conseil communautaire dont l'absence de définition entraîne l'exercice des compétences pour leur totalité par la communauté de communes. En contrepartie, tout ce qui n'est pas défini dans l'intérêt communautaire reste de la compétence des communes.

L'intérêt communautaire présenté en Conférence des Maires le 08 mars 2021 a été adopté par le conseil communautaire le 22 mars 2021.



FOCUS SUR LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CHABANNES

Réalisée sur la moitié de la réserve foncière de 9 hectares et terminée en 2014. 5 entreprises artisanales et commerciales sont actuellement installées sur le site.

Vous avez un projet ? Vous souhaitez vous installer en Pays dunois ?

Le parc de Chabannes est fait pour vous. N'hésitez pas à contacter la Communauté de communes du Pays dunois.

Les lots sont proposés au prix de 5 € le m2.

CONTACT

Véronique BLANCHET

Directrice Générale des Services **Courriel :** direction@ccpaysdunois.fr **Tél.** 05 55 89 07 08



Actuellement aucune des dix-sept communes du Pays dunois n'est couverte par un document d'urbanisme. La délivrance des permis de construire reste donc liée à l'interprétation du Règlement National d'Urbanisme et souffre parfois de conflits entre l'administration et les administrés ou les Maires, notamment sur la délimitation des zones constructibles ou non constructibles.

PLUI OU CARTE COMMUNALE?

es statuts de la communauté de communes du Pays Dunois précisent que la communauté de communes est compétente « en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. »

Afin qu'une de nos dix-sept communes puisse décider de l'élaboration d'un document d'urbanisme, il faudrait qu'elle dispose de la compétence s'y rapportant. Or, comme précisé ci-dessus, celle-ci relève de la Communauté de communes du Pays dunois. Seul, celle-ci peut délibérer pour décider de l'élaboration d'un document d'urbanisme qui peut être soit un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) soit une carte communale. On peut préciser que la communauté de communes n'a pas la compétence pour l'instruction des dossiers. C'est le Maire qui continuera à délivrer les autorisations d'urbanisme.

LA CARTE COMMUNALE, **UN SIMPLE PLAN**

Il peut sembler plus simple de réaliser une carte communale. L'objectif de celle-ci est seulement de délimiter les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas admises. Une carte communale ne réglemente pas les modalités d'implantation sur les parcelles et elle ne peut pas contenir des orientations d'aménagement. Ce sont donc les dispositions du Règlement National d'Urbanisme qui continuent de s'appliquer alors aux constructions, aménagements et installations. La carte communale est un simple plan, en somme.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, UN DOCUMENT **D'AVENIR**

Une démarche plus longue, plus coûteuse, plus complexe, mais aussi plus ambitieuse peut être entreprise en travaillant à un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Il mettrait en œuvre un projet, construit par les élus de nos dix-sept communes pour une quinzaine d'années. C'est un outil réglementaire élaboré en « collaboration » avec les communes, notamment au travers de la conférence des Maires.

Le PLUi contient un rapport de présentation, sorte d'état des lieux, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et un règlement.

Il ne se contente pas de définir des zones constructibles ou non constructibles, il réglemente les implantations et donne des orientations d'aménagement et de constructions. Cette réflexion à l'échelle du Pays dunois permettrait également de valoriser la complémentarité des communes tout en préservant leur identité. Les projets ainsi portés à l'échelle intercommunale serajent répartis de façon plus homogène sur le territoire et pas uniquement sur le chef-lieu.

Le PLUi a pour principe de satisfaire l'intérêt général. Aussi, c'est dans cet esprit que vos élus peuvent s'attacher à définir un projet équilibré, conciliant les besoins et les envies de l'ensemble des acteurs et usagers du territoire en prenant en compte les enjeux spécifiques au territoire.

Le conseil communautaire s'est positionné sur l'élaboration d'un PLUI lors de la réunion du 1er juin 2021. C'est donc un projet de territoire qui s'engage pour plusieurs années (4 ou 5 ans).

- 1. L'Abloux à SAINT-SÉBASTIEN.
- 2. L'étang du Bragoulet à NOUZEROLLES.
- Le Puy Balièbre
- à NOUZEROLLES



LA GEMAPI, UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence «GEMAPI» (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) est devenue une compétence obligatoire des Communautés de communes et revient donc aujourd'hui à la Communauté de communes du Pays dunois par le mécanisme de représentation-substitution des communes qui siégeaient précédemment au sein des syndicats intercommunaux.

Cette compétence comporte quatre missions correspondant à :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des zones humides.

QUATRE SYNDICATS COUVRENT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Creuse et de ses affluents (SIARCA) qui après la modification des statuts deviendra le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin Creuse Aval (SMABCA) qui est en charge du bassin versant de la Creuse,
- le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse (SMBPC) qui est en charge du bassin versant de la Petite Creuse,
- le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (SMABCAC),
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle, de la Cazine et de la Brézentine (SIASEBRE).

Plusieurs communes peuvent adhérer à plusieurs syndicats. Chacun de ces syndicats s'est engagé dans un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques : le CTMA Creuse Aval, le CTMA du Bassin Versant de la Petite Creuse, le CTMA Sédelle Cazine Brézentine.



PRÉVENTION INONDATION:

Chacun des syndicats a signé avec l'EPTB Vienne (Établissement Public Territorial de Bassin Vienne) une convention de coopération concernant l'élaboration en commun d'un état des lieux (diagnostic) et d'une stratégie d'intervention en matière de prévention des inondations sur une partie du bassin versant de la Creuse

Cette convention a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'étude portant sur l'état des lieux/ diagnostic du territoire et permettant d'aboutir à une stratégie d'intervention et d'aménagement. Cette étude permet :

- d'identifier les Zones d'Expansion de Crue (ZEC), d'évaluer leurs fonctionnalités et de mettre en évidence les zones à risques où se concentrent les enjeux,
- d'identifier les aménagements de protection contre les inondations tels que les systèmes d'endiguement et les ouvrages écrêteurs de crue et d'évaluer le niveau de protection associé,
- de définir une stratégie d'intervention et d'aménagement en matière de prévention des inondations.

LE FINANCEMENT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI :

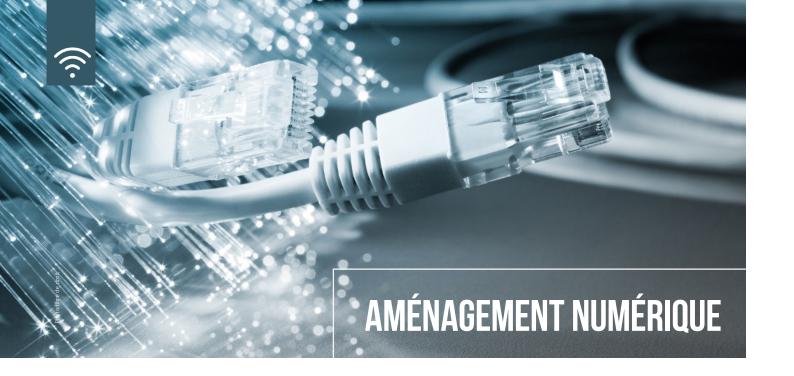
La compétence GEMAPI peut être financée, soit par le budget général, soit par une taxe. Les élus du pays dunois lors du vote du budget 2020 ont confirmé la non-instauration de la taxe GEMAPI afin de ne pas peser sur la fiscalité des ménages.

La charge financière est répartie entre les communes membres par une diminution de leur attribution de compensation. L'enveloppe est fixée depuis 2018.

Les syndicats ont engagé plus de dépenses en 2019 et 2020, mais pas en 2021.

Financement GEMAPI	Contributions versées aux syndicats	Participations par prélèvement sur les attributions de compensation des communes membres
2018	91 045,00 €	91 045,00 €
2019	92 721,00 €	91 045,00 €
2020	107 158,07 €	91 045,00 €
2021	67 957,99 €	91 045,00 €

Contributions à verser aux syndicats	Détails 2021
SIASEBRE	13 344,82 €
SMBPC	6 824,23 €
SIARCA	43 879,50 €
SMABCAC	3 909,44 €
Total	67 957,99 €



La Communauté de communes du Pays dunois est membre du Syndicat Mixte Dorsal chargé du déploiement de la fibre optique sur le département de la Creuse, à la fois comme co-financeur et comme co-décideur.

e Conseil départemental intervient dans le financement et les décisions mais aussi comme coordonnateur du projet et facilitateur en proposant des avances remboursables aux communautés de communes afin que la fibre optique se déploie uniformément sur toute la Creuse.

Des priorités ont été définies depuis 2014 par notre collectivité pour améliorer le débit des connexions internet du territoire :

- > Soit en augmentant le débit ADSL, donc en prolongeant la vie du réseau des lignes téléphoniques de cuivre pour des travaux de faible ampleur et donc des budgets limités.
- > Soit en construisant directement un réseau de fibre optique reprenant la totalité du maillage des lignes téléphoniques de cuivre et en le doublant d'un réseau optique. L'ampleur des travaux et des budgets prend alors une toute autre mesure et les délais de réalisation sont beaucoup plus longs également du fait de l'ingénierie.

RÉALISATIONS ET PRÉVISIONS

MONTÉES EN DÉBIT ASDL : PREMIER MARCHÉ 2015-2017 :

Les communes concernées sont Villard, Maison-Feyne, Lafat, Sagnat, Nouzerolles et Fresselines (Les Forges).

FTTH - LA FIBRE OPTIQUE CHEZ L'HABITANT Premier marché de travaux 2018-2021 pour 28 000 foyers en Creuse :

Programmation ouverture commerciale :

Naillat : depuis le 4 septembre 2020Colondannes : depuis le 14 décembre 2020

Saint Sulpice le Dunois : ouverture mai 2021
Le Bourg D'Hem : ouverture en juin 2021
La Celle Dunoise : 2º trimestre 2021

• Dun le Palestel : 3^e trimestre 2021

Deuxième marché 2021-2024* pour 53 000 foyers en Creuse (dates indicatives) :

Crozant: T3 2022Fresselines: T1 2023Saint-Sébastien: T3 2023Maison-Feyne: T3 2024

Villard : T3 2024Chéniers : T3 2024

• Chambon-Sainte-Croix: T3 2024

Sagnat : T1 2025Lafat : T1 2025

La Chapelle Baloue : T1 2025

*Un délai légal de 3 mois intervient entre la fin des travaux et la commercialisation des abonnements afin de favoriser la concurrence sur le réseau, d'où un marché de travaux se terminant fin 2024 mais des ouvertures commerciales intervenant jusqu'au début de l'année 2025.

LES ACTEURS DU PROGRAMME

MAÎTRISE D'OUVRAGE:

Syndicat Mixte DORSAL et ses collectivités membres

MAÎTRISE D'OEUVRE ET CONSTRUCTEUR D'OUVRAGE:

Groupement Axione: Bouygues Énergies et Services

EXPLOITANT ET COMMERCIALISATION DU RÉSEAU:

Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit







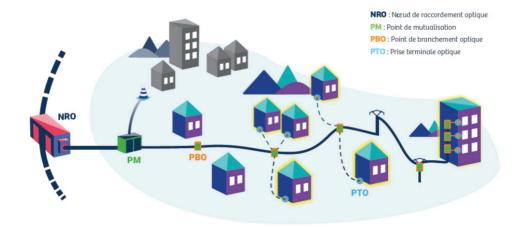




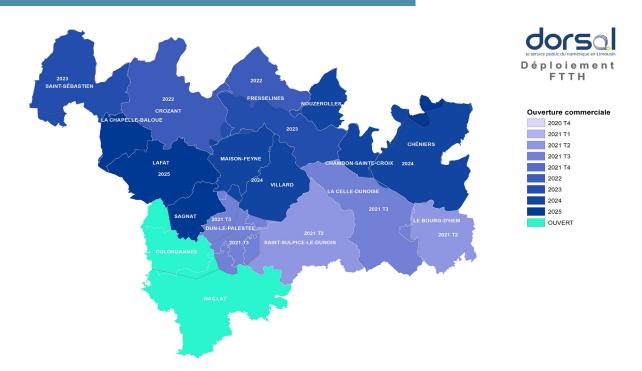


Le réseau fibre dit "de distribution" se déploie progressivement, par "plaque" de 500 foyers environ, organisées autour d'un NRO.

Ces périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes. C'est pourquoi tous les habitants n'ont pas toujours accès à la fibre au même moment.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE



LA FIBRE EST LÀ, COMMENT **ME RACCORDER?**

ACCÈS À LA FIBRE		ABONNEMENT			RACCORDEMENT	
1	2 *	3	4	5 ※	6 *	7
Je teste mon accès à la fibre sur <u>nathd.fr</u>	Si j'ai accès à la fibre, je choisis un opérateur.	Je teste mon accès aux offres fibre de l'opérateur sur son site Internet. Si je n'ai pas accès à ses services, je peux en choisir un autre.	Si j'ai accès à ses offres fibre, je m'abonne auprès de l'opérateur de mon choix.	Une fois que je suis abonné, mon opérateur me contacte pour prendre un rendez-vous de raccordement.	4 semaines max. après mon abonnement, un technicien de raccordement vient à domicile installer la fibre et une ligne optique sur laquelle sera branchée la box.	Dès la fibre et que la box de mon opérateur est en service, j'ai accès au meilleur d'Internet.



















L'année 2020, première année de reconstruction de la Communauté de communes, a été marquée par une double difficulté pour préparer sereinement les budgets : l'absence de références financières du territoire durant les 3 années de fusion 2017-2019 et la crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19.

2021 est un exercice plus serein. Les résultats comptables de l'exercice 2020 dégagent un excédent. Le conseil communautaire a voté les budgets primitifs, à l'unanimité le 08 avril 2021, avec une reprise anticipée des résultats de 2020.

LE BUDGET GÉNÉRAL TENDU EN 2020 ET PRUDENT EN 2021

la suite de la dissolution de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CC MVOC), l'excédent de fonctionnement reporté s'élevait à 316.056 € contre 1.631.799€ fin 2016, avant la fusion. L'excédent d'investissement reporté était de 748.582 €, grâce à un prêt-relais de 600.000 € remboursable sur 2 ans, contracté fin 2019, avant la défusion, ce qui a généré un excédent en section d'investissement, mais également de la trésorerie.

Le budget 2020 était un budget contraint ne disposant pas de marges de manœuvre, l'ampleur des dépenses n'était pas connue et le montant des recettes restait difficile à évaluer pour la première année après la défusion, l'ensemble impacté par la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement ont été réparties entre les engagements en cours à terminer (aménagement du Tiers lieu), l'extension des locaux de la Ligne Verte, les acquisitions de matériels divers liés à la défusion, entre autres et les fonds de concours aux communes membres et au Syndicat Mixte DORSAL dans le cadre du déploiement du très haut débit sur le territoire.

UN BILAN POSITIF À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE ANNÉE

L'excédent de la section de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2020 est de 252.812,45 €.

En conséquence, l'excédent cumulé de 568.868,06 € est reporté sur le budget primitif 2021, ce qui permet un virement à la section d'investissement de 242.695 € et des dépenses imprévues de 284.183 €.

L'excédent de la section d'investissement est de 159.595,73 € et l'excédent cumulé de 908.177,44 € reporté sur le budget primitif 2021 ainsi que le solde positif des restes à réaliser 2020 qui s'élève à 70.631,25 €, soit un excédent global de 978.808,69 € (emprunt-relais compris).

En 2021, les prévisions sont ajustées avec les éléments connus. Le solde du prêt relais (355.000 €) contracté par la CC MVOC sera remboursé. Les programmes de travaux sont détaillés notamment la réhabilitation du Centre de Loisirs, l'aménagement du garage, l'extension de la Ligne Verte et une provision sur la réhabilitation du siège de la Communauté de communes. Sur le budget primitif 2021, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 4.918.564 € et la section d'investissement s'équilibre à 3.379.867 €.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Budgets	Budget général		
	Compte administratif 2020	Budget prim	
Section de fonctionnement - dépenses	4 002 980,00 €	4 918	
Section de fonctionnement - recettes	4 571 848,06 €	4 918	
Dont excédent de fonctionnement reporté	316 055,61 €		
Résultat fonctionnement 2020 (R-D-reports)	252 812,45 €		
Résultat fonctionnement (R-D) cumulé	568 868,06 €		
Section d'investissement - dépenses	583 818,05 €	3 379	
Déficit d'investissement reporté			
Section d'investissement - recettes	1 491 995,49 €	3 379	
Dont excédent d'investissement reporté	748 581,71 €	908	
Résultat investissement 2020 (R-D-reports)	159 595,73 €		
Résultat investissement (R-D) cumulé	908 177,44 €		

SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES DE PERSONNEL

Elles représentent 14,88 % des charges réelles du budget de fonctionnement avec une dépense de 511.850,36 €. Avec la reprise du service tourisme au 1er janvier 2021, la masse salariale est impactée par l'adjonction de 2 agents supplémentaires à temps plein (au lieu de 4) et d'un agent d'entretien.

LES CHARGES FINANCIÈRES DES "SATELLITES" RESTENT IMPORTANTES

En 2020, pour l'équilibre du budget de l'association « La Palette », une subvention de 151.659 € a été votée en contrepartie des conventions d'objectifs, dont 121.659€ pour la gestion des services propres et délégués, plus 30.000 € perçus de l'État et reversés pour la gestion déléguée de l'Espace France Services.

En 2021, l'association sollicite 152.020 €, les comptes de résultats seront fournis au préalable.

Pour l'équilibre du budget de l'EPIC Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse, le vote d'une subvention exceptionnelle de 151.330 € a été refusée. Finalement, ce sont 66.977 € qui ont été versés. Avec la dissolution intervenue comme prévu le 30 juin 2020, les 3 com com ont dû régler près de 160 factures en instance, soit 126.907 €. Les résultats à la clôture des comptes, après validation du compte administratif, sont partagés entre les 3 comcom, soit 2.052,99 € en fonctionnement et 2.170,03 € en investissement, reportés sur le budget principal.

L'association Office de tourisme Vallées des Peintres a poursuivi l'activité déléguée, avec ses fonds propres, du 1er juillet au 31 décembre 2020, la communauté de communes ayant repris la compétence au 1er janvier 2021.

Les autres charges des satellites s'élèvent à 160.000€. Elles représentent les contributions aux différents syndicats mixtes (72.834 €) dont celles qui concernent la GEMAPI.



L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES ET RATTACHÉ GRÂCE AU BUDGET GÉNÉRAL

LE BUDGET ANNEXE "ZONE D'ACTIVITÉS DE CHABANNES"

Le déficit chronique de 473.649 € depuis la création de la zone d'activités, engendré par un prix de revient supérieur au prix de vente, n'a jamais été résorbé. Le conseil communautaire a privilégié l'attractivité économique du territoire permettant l'installation de plusieurs entreprises.

Le budget général a financé 100.000 € en 2020, puis la totalité du déficit en 2021. Au budget primitif 2021, avec la régularisation des écritures de stocks, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1.173.566,20 € et la section d'investissement à 1.546.882,71 €.

LE BUDGET ANNEXE " PETITE ENFANCE / JEUNESSE "

Il concerne la gestion de la micro-crèche et du Relais d'assistances maternelles (RAM). En 2020, il a bénéficié des aides de la CAF avec la fermeture de la crèche durant le confinement, compensant largement les redevances non encaissées des familles, diminuant d'autant la participation d'équilibre du budget principal.

En 2021, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 213.926 €.

LE BUDGET RATTACHÉ " SITES CULTURELS ET TOURISTIQUES "

Il a été recréé le 1^{er} janvier 2020 avec la reprise de gestion des sites. Il dispose d'une autonomie financière mais pas de la personnalité juridique.

La CCPD a repris la gestion des 4 sites culturels et touristiques (l'Hôtel Lépinat, La Forteresse de Crozant, l'Espace Monet Rollinat et la Tuilerie de Pouligny) depuis le 1er janvier 2020, en lieu et place de l'EPIC Office de tourisme (2018 et 2019).

Le budget 2021 tient compte de la non-ouverture des sites le 1er avril 2021 du fait de la crise sanitaire avec une estimation des pertes de la billetterie et des boutiques sur une période de 2 mois. En contrepartie, les charges de personnel sont diminuées des contrats saisonniers qui ne seront pas recrutés, le besoin en heures est répercuté sur tous les agents du service. La part du service tourisme représente 30% du budget global et 55,61 % de la participation du budget principal. La part des recettes de la boutique de l'office reste aléatoire au stade des prévisions budgétaires.

Au budget primitif 2021, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 390.448 €.

	Budget EPIC Office de tourisme MVOC*	Budget annexe "e	enfance-jeunesse"	Budget rattaché "sites culturels et touristiques"		Budget annexe "ZA Chabannes"	
itif 2021	Compte administratif 2020	Compte administratif 2020	Budget primitif 2021	Compte administratif 2020	Budget primitif 2021	Compte administratif 2020	Budget primitif 2021
564,00€	255 532,49 €	192 276,16 €	213 926,00 €	204 536,76 €	390 448,00 €	473 321,51 €	1 173 566,20 €
64,00€	261 691,46 €	192 276,15 €	213 926,00 €	231 649,04 €	390 448,00 €	573 321,51 €	1 173 566,20 €
					27 112,28 €		100 000,00 €
	16 747,30 €	0,00€		27 112,28 €		100 000,00 €	
	6 158,97 €	0,00€		27 112,28 €		100 000,00 €	
367,00 €	3 954,67 €					946 643,02 €	1 546 882,71 €
						473 321,51 €	473 321,51 €
367,00€	10 464,76 €					473 321,51 €	1 546 882,71 €
177,44 €							
	-841,67 €					-473 321,51 €	
	6 510,09 €						



LES SUBVENTIONS

En 2020, les subventions normalement destinées aux associations qui organisent des manifestations d'intérêt communautaire n'ont pas été attribuées en raison des faibles marges de manœuvre des crédits budgétaires mais aussi en raison de l'annulation de toutes les manifestations. Une enveloppe de 25.000 € est votée en 2021. La commission Jeunesse étudiera les dossiers de demandes de subventions préalablement à la décision d'attribution du conseil communautaire. Dans la continuité de la gestion des dossiers d'amélioration de l'habitat privé, la CCPD a poursuivi son engagement et celui de la CC MVOC auprès des demandeurs. Elle a accordé et versé les subventions dans le cadre du fonctionnement de 2 Programmes d'Intérêt Général (PIG) conclus avec l'ANAH sous la maîtrise d'ouvrage départementale dont un est consacré à la lutte contre l'habitat indigne et à la précarité énergétique et l'autre à l'adaptation à la perte d'autonomie.

Ces subventions ont été versées pour un montant de 22.220,73 € en 2020, soit 21 dossiers et une prévision de 24.000 € est inscrite en 2021. Le fonds des aides COVID aux entreprises a été alimenté grâce à une aide du conseil départemental pour la gestion de la crise.

UNE DETTE MAÎTRISÉE

La dette en capital s'élève à 1.280.544 € au 1er janvier 2021, soit 179 € par habitant. Elle sera diminuée d'un tiers, soit 439.630 € à la fin de l'exercice et 60 € de moins par habitant.

CONTRÔLE DES COMPTES ET DE GESTION

La Chambre Régionale des Comptes procède actuellement à un contrôle des comptes et de gestion des trois Communautés de communes, avant, durant et après la fusion. Ses conclusions seront rendues dans le courant de l'année 2021. Elles seront présentées en séance du conseil communautaire.

LES EFFETS DE LA CRISE COVID-19

Avec la crise sanitaire, le budget général supporte les charges directes des budgets annexes. En effet, la collectivité n'a pas la possibilité de placer les agents en activité partielle donc ne bénéficie pas d'indemnisation sauf pour 2 agents (absence pour gardes d'enfants).

Durant cette période de crise, plusieurs agents ont pu poursuivre leur activité en télétravail. Toutefois, le budget « enfance/jeunesse » bénéficie de fonds de la CAF permettant de compenser la perte liée à la fermeture de la micro-crèche au public durant plusieurs semaines.

Les 4 sites touristiques repris en régie directe depuis le 1er janvier 2020 n'ont bénéficié d'aucune recette alors qu'ils auraient dû ouvrir début avril 2020. Tous les groupes dont les scolaires ont été annulés.

La conséquence directe est la prise en charge du déficit par le budget général sans aide extérieure. L'évolution des recettes fluctue en plus ou en moins avec la fréquentation touristique de l'été. 2021 ressemble à 2020

LE BILAN D'APRÈS LA CRISE : PLUTÔT POSITIF DU CÔTÉ DES SITES CULTURELS ET TOURISTIQUES

Grâce à une affluence exceptionnelle des visiteurs de juillet à septembre 2020, les recettes des sites culturels et touristiques ont rattrapé le manque à gagner dû à leur fermeture au printemps.





UNE FISCALITÉ SANS AUGMENTATION DES TAUX

Lors de l'adoption des budgets primitifs 2021, le conseil communautaire a voté les taux des taxes identiques à ceux de 2020 :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 30,67 %
- Taxe foncière des propriétés non bâties : 5,09 %
- Taxe foncière des propriétés bâties : 0,615 %

Le taux de la taxe d'habitation est celui appliqué sur le territoire en 2019, soit 11,49 %. Avec sa suppression progressive pour 80% des résidences principales, le taux est gelé. Le produit est intégralement compensé par une fraction de la TVA en 2021, soit 788.946 €.

Le produit fiscal total est de 1.587.504 € en 2020 et de 1.647.353 € en 2021 et tient compte des compensations de l'ETAT dans le cadre des réformes fiscales.

La CFE (cotisation foncière des entreprises), la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée) et la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) représentent un produit fiscal émanant des entreprises de 677.164 €.

L'IFER, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau est répartie entre les collectivités, soit 20% à la commune qui supporte l'implantation des éoliennes, 50 % pour l'EPCI et 30 % pour le département. Elle représente un produit de 115.346 € pour la communauté de communes en 2021.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

En 2020, le coût du service de la collecte et du traitement des déchets facturé par EVOLIS 23 s'élève à 830.287€ (733.965 € en 2016, soit + 96.322 €) et à 886.990 € en 2021. Il est compensé intégralement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) réglée par les usagers.

Afin d'assurer le produit attendu, le taux est passé de 12,25% à 10 % pour toutes les communes et de 10,72% à 8,75% pour la commune de Chéniers (en période de lissage).

En 2021, la part de la contribution variable (TEOMi) payée par les usagers (203.916 €) diminue le montant de la taxe. En contrepartie, la TEOMi figurera sur la feuille d'imposition. Elle est calculée selon le volume de déchets ménagers collecté par EVOLIS 23 (2,5 ctes/litre). Le produit de la TEOM et de la TEOMi est encaissé par la Communauté de communes qui le reverse intégralement à EVOLIS 23.

La taxe GEMAPI n'a pas été créée par la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, les charges relatives à cette compétence obligatoire sont financées par une diminution des attributions de compensations versées aux communes membres depuis 2018, soit une recette de 91.045 € chaque année qui permet de prendre en charge les contributions des 4 syndicats de rivière

FOCUS

SUR LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour a été instituée par la Communauté de communes du Pays dunois depuis le 1er juillet 2013. Collectée par les logeurs, elle doit être systématiquement perçue auprès des touristes qui fréquentent les hébergements payants du territoire. La taxe de séjour au réel est une recette fiscale reversée à la communauté de communes à laquelle s'ajoute une taxe additionnelle de 10% au profit du département depuis 2016.

Précédemment confiée à l'EPIC Office de tourisme puis à l'association Office de tourisme Vallée des Peintres, la gestion est maintenant assurée en totalité par le service administratif de la communauté de communes, 19 avenue de Verdun, à DUN LE PALESTEL.

Tous les renseignements dont les tarifs et les documents nécessaires à la collecte sont sur la plateforme https://paysdunois.taxesejour.fr.

Avant d'accueillir des hôtes, les hébergeurs doivent au préalable inscrire leur hébergement en mairie.





Le nouvel espace de détente du Tiers lieu, à La Palette, est ouvert à tous.

L'EXTENSION DU TIERS LIEU EST TERMINÉE

n 2016, la CCPD avait acheté une maison d'habitation contigüe à l'actuel Tiers lieu, Place de la Poste à Dun le Palestel, en vue d'agrandir le Centre de ressources. Après plusieurs années d'études et de recherche de financement, le marché public a finalement été lancé par la Communauté de communes MVOC. En 2020, la réalisation des travaux a été retardée de plusieurs mois par la pandémie COVID-19. Le bâtiment est finalement mis à disposition de l'association La Palette après les contrôles techniques et d'accessibilité au printemps 2021.

Le montant du marché de travaux s'élève après avenants à 348.150 € HT soit 417.780 € TTC. Le programme dans sa globalité représente une dépense de près de 450.000€ HT, soit 540.000 € TTC. Ce projet est subventionné à 76% par les subventions de l'Etat (134.811€), du département (47.000 €), de l'Europe (130.200 €), par un emprunt de 91.000 € et le reliquat par autofinancement.

LA RÉHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS À DUN LE PALESTEL

Depuis plusieurs années, le Centre des Loisirs subit des infiltrations, des dégâts des eaux et d'autres désordres. Des travaux de modification de la toiture sont prévus ainsi que le remplacement de quelques menuiseries extérieures. La climatisation et le chauffage sont également étudiés afin de permettre aux jeunes enfants de bénéficier de meilleures conditions d'accueil.

Vu les contraintes techniques du projet, le dossier est confié à une équipe de maîtrise d'œuvre qui a proposé une étude diagnostique au préalable. À ce stade, l'enveloppe de 150.000 € fléchée sur ce projet s'avère insuffisante vu l'ampleur des travaux.

L'avant-projet sommaire présenté au conseil communautaire le 1er juin a été approuvé pour un montant de 404.220 € HT dont 346.100 € HT pour la part des travaux. Le projet peut être subventionné à hauteur de 80%.

L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE POUR LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Le phasage et le financement à l'échelle du département pour la période 2018-2024 représente environ 30.000 prises dont 3260 pour le Pays dunois au titre du Jalon 1 et environ 50.000 prises pour le Jalon 2, dont 3580 pour le Pays dunois.

Le financement (estimation):



La contribution de la Communauté de communes du Pays dunois :

Montée en débit : 290.000 € Jalon 1 : 433.876 €

Jalon 2 (contribution prévisionnelle) : 75.896 €.

* Voir article "Aménagment numérique" page 10

L'EXTENSION DES LOCAUX DE LA LIGNE VERTE

Un premier projet économique a été porté par la Communauté de communes en 2007, après la mise à disposition du 1er étage de l'ancienne école par la commune de CROZANT. Dans le cadre de son développement, l'entreprise a sollicité l'extension des locaux commerciaux à la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse qui a réalisé une étude de faisabilité en vue de l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment. La Communauté de communes du Pays dunois a recruté un cabinet de maîtrise d'œuvre et a repris l'analyse des besoins de l'entreprise. Une enveloppe de 150.000 € avait été fixée. Une subvention de l'État DETR avait déjà été envisagée.

Finalement, les études reprises par la Communauté de communes du Pays dunois, après la désignation d'un architecte et son équipe, ont fait état de problèmes de structure et de toiture du bâtiment, que la commune de CROZANT, propriétaire, s'engage à résoudre avant la mise à disposition à la Communauté de communes.

L'avant-projet sommaire présenté au conseil communautaire le 1er juin a été approuvé pour un montant de 170.974 € HT dont 150.894 € HT pour la part des travaux. Le projet peut être subventionné à hauteur de 80%, l'autofinancement devant être compensé par le loyer du bail commercial de l'entreprise La Ligne Verte.







LA RÉHABILITATION DU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"Dans son jus" depuis la création de la Communauté de communes dont c'est le siège administratif, l'ancienne gare de Dun le Palestel nécessite des travaux de réhabilitation afin d'accueillir personnel, élus et usagers dans de bonnes conditions.

Aussi, afin de cerner le montant de l'investissement à prévoir, la réalisation d'une étude de faisabilité a été présentée au conseil communautaire qui a décidé de consulter les cabinets d'architecture en vue de la poursuite du projet.

Ce projet, qui bénéficiera du soutien financier de l'État, entre autres, sera réalisé dès que les financements seront arrêtés, à partir de 2022.

LES AUTRES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS

L'année 2020 a permis le démarrage de la Communauté de communes et l'achat de tout le matériel informatique, bureautique et téléphonique nécessaires.

Dépenses : 13.591 €. Subvention : 10.373 €.

Les licences informatiques et la mise à jour du site internet représentent une dépense de 3.900 €. Un crédit reste disponible pour l'acquisition de droits et

d'œuvres artistiques pour 3.500 €.

Avec ses 200.000 kms au compteur, le véhicule destiné au transport des repas à domicile est remplacé.

Dépenses: 25.615 € TTC, sans subventions.

L'OFFICE DE TOURISME

Avec la reprise de la compétence "tourisme", l'Office de tourisme a bénéficié de travaux de peinture et d'éclairage, ainsi que d'un nouvel équipement en mobilier pour la mise en valeur de l'espace d'accueil et de la boutique. Coût global : 8.900 € HT.



- 1. L'ancienne école de CROZANT, dont le 1er étage est occupée par La Ligne Verte.
- 2. L'ancienne gare de DUN LE PALESTEL, siège de la Communauté de communes.
- 3. Le Centre de loisirs.
- 4. L'Office de tourisme et ses nouveaux aménagements.



La Communauté de communes s'engage à soutenir les projets structurants des communes membres. L'amélioration des facteurs d'attactivité représente un enjeu majeur pour le développement du territoire.

Signature des contrats BOOST'TER, avec Hélène FAIVRE et Laurent DAULNY, en présence de Valérie SIMONET.

LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE): UNE RELATION CONTRACTUELLE AVEC L'ÉTAT

Afin de bénéficier des aides du Plan de Relance, les services de l'État ont sollicité les EPCI afin qu'ils s'engagent rapidement dans l'élaboration d'un Contrat Territorial de Transition Écologique (CTRE) dont la colonne vertébrale est la transition écologique. Les CRTE ont vocation a regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités.

À ce titre, les EPCI du département bénéficient d'une aide à l'ingénierie des services de l'Etat pour élaborer ces contrats d'une durée de 6 ans.

Le CRTE constitue un socle de projets avec des orientations stratégiques pouvant ainsi bénéficier des financements les plus adaptés. Les maires des communes sont donc étroitement associés à cette démarche de construction du territoire en proposant des projets structurants.

Entrant dans sa phase de projet après sa reconstruction, la communauté de communes s'engage dans un projet de territoire en vue de formaliser un document d'urbanisme (PLUI). Elle souhaite aussi lancer une étude de préfiguration en vue de la prise des compétences de l'eau et de l'assainissement collectif au 1er janvier 2026. L'aménagement du Centre de Loisirs ou la réhabilitation de l'ancienne gare, siège de la Communauté de communes sont des projets à réaliser à brève échéance. Les communes membres ont été invitées à communiquer leurs idées de projets à développer pour leurs communes et pour le territoire du Pays dunois, durant le mandat.

Un protocole d'engagement doit être signé avant le 30 juin 2021. Le CRTE sera signé à l'automme et sera évolutif jusqu'à son terme, en 2026.

À ce titre, la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires.

LES AIDES COVID-19 AUX ENTREPRISES

Le conseil départemental a souhaité venir en aide aux EPCI dans le cadre du soutien exceptionnel face à la crise sanitaire COVID 19, en accordant une subvention de 70.670 €, au titre de l'avenant BOOST'TER, à la Communauté de communes Pays dunois.

Sur proposition du président, le conseil communautaire a décidé d'utiliser ce fonds en accordant une aide aux entreprises du territoire qui ont dû fermer durant les deux confinements. Ce fonds a été très peu abondé par une dotation de la CCPD par manque de disponibilité des crédits budgétaires (3.830 €).

Ce sont 35 entreprises du Pays dunois qui ont bénéficié de ce fonds exceptionnel, le montant individuel variant de 1.000 € à 5.000 € suivant les activités et le montant du chiffres d'affaires.

LE FONDS BOOST'TER

La Communauté de communes a bénéficié d'un dispositif mis en place par le conseil départemental. Les contrats BOOST'TER ont été créés avec l'objectif de soutenir les projets d'investissement structurants et l'ingénierie territoriale des intercommunalités creusoises.

Un volet stratégique a été défini quant aux projets susceptibles d'intégrer cette contractualisation. Le contrat (2020-2023) est opérationnel. Il comprend plusieurs chantiers avec enjeux :

- **Chantier 1 :** cultiver l'image dynamique du territoire
- Chantier 2 : organiser et aménager le territoire
- Chantier 3 : le paysage : une ressource locale au service du développement du territoire

Sur proposition du président, ce fonds Boost'ter d'un montant de 284.000 €, en priorité, bénéficie aux communes du territoire.

Le règlement d'attribution validé par le conseil communautaire (10 % du montant hors taxes des travaux avec un plafond de 35.500 €) a déjà permis de subventionner plusieurs projets structurants de 4 communes :

- SAINT SULPICE LE DUNOIS (dossier engagé en 2019) pour la restructuration d'un bâtiment en médiathèque-maison des associations et jardin pédagogique: 38.124 €
- **CHÉNIERS** pour l'aménagement d'un pôle de services au public : 35.500 €
- DUN LE PALESTEL pour la construction d'une halle et de locaux techniques dans le cadre de l'aménagement du bourg : 35.500 €
- **LE BOURG D'HEM** pour la réhabilitation de l'ancienne école en 3 logements dans le cadre d'une réflexion d'aménagement de bourg : 35.500 €.

Le fonds départemental « Boost Comm'Une » est destiné aux communes pour les projets d'aménagement de territoire, en complément d'autres aides. Il est géré directement par le conseil départemental.

LES FONDS DE CONCOURS

Le conseil communautaire est favorable à l'octroi de fonds de concours en soutien à l'investissement des communes. Cependant, en 2020, l'insuffisance des crédits budgétaires n'a pas permis de valider les dossiers en cours. En 2021, une enveloppe de 150.000 € est réservée aux projets des communes suivant le réglement d'attribution adopté par le conseil communautaire. Les premiers dossiers complets retenus sont ceux du BOURG D'HEM, DUN LE PALESTEL et CHENIERS, qui obtiennent chacun le plafond fixé à 30.000 €.



- 1. La nouvelle médiathèque de La Forge,
- à SAINT SULPICE LE DIUNOIS.
- 2. Le pôle multi-services à CHÉNIERS.
- 3. Les travaux de réhabilitation dans l'ancienne école du BOURG D'HEM.
- 4. La nouvelle halle de DUN LE PALESTEL











La Tuilerie de Pouligny vue du ciel.

Dès la séance d'installation le 06 janvier 2020, le conseil communautaire a décidé de reprendre, en régie directe, avec ses moyens humains, techniques et financiers dans un budget rattaché au budget principal, la gestion des quatre sites culturels et touristiques (la Forteresse de CROZANT (convention de gestion avec le Syndicat Mixte des ruines), l'Hôtel Lépinat à CROZANT (propriété de la CC du Pays Dunois), l'Espace Monet-Rollinat (mise à disposition de la mairie de FRESSELINES) et la Tuilerie de Pouligny (convention de gestion avec la commune de CHÉNIERS) en lieu et place de l'EPIC Office de tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse.

ierre VEYSSEIX assure la direction des sites.
La gestion administrative est assurée au siège de la Communauté de communes du Pays dunois. Beaucoup de dépenses d'entretien et de maintenance ont été engagées afin de permettre le démarrage mais sans contrepartie financière durant les mois de confinement.

LES SITES CULTURELS ET TOURISTIQUES DU PAYS DUNOIS : UN ATOUT MAJEUR DE LA VALLÉE DES PEINTRES

L'offre culturelle de la Communauté de communes du Pays dunois est un rouage essentiel de la dynamique touristique et culturelle interrégionale de la Vallée des Peintres.

Au fil de la Creuse, de CROZANT à CHÉNIERS en passant par FRESSELINES, quatre sites majeurs permettent de mieux comprendre l'histoire de notre territoire : l'Hôtel Lépinat, la Forteresse de CROZANT, l'Espace Monet Rollinat et la Tuilerie de Pouligny.

Depuis 2015, le service des sites culturels et touristiques a été mis en place, en assurant progressivement la gestion de l'ensemble des sites de la Vallée des Peintres, créant ainsi un projet cohérent de développement du territoire.

Composé d'une équipe de quatre agents permanents (Tiphaine HIROU, Brigitte RIBEROLLE, Marie-Line PERILLAUD et Pierre VEYSSEIX) et de 2 à 4 saisonniers, le service des sites culturels assure l'accueil, la médiation, la recherche et la réalisation des expositions.

- 1. Atelier de poterie à la Tuilerie
- 2. Médiation pour enfant à l'Hôtel Lépinat
- **3.** Salle de l'Espace Monet Rollinat **4.** Tour du Renard à la Forteresse.











LA FORTERESSE

Site classé Monument Historique, la Forteresse date du XIIe siècle et s'est développée tout au long du XIIIe siècle. Elle fut la propriété de la famille De Lusignan qui en fît l'une des places fortes les plus importantes de la Basse-Marche et du Limousin.

Bien des légendes et des histoires entourent le site qui fut également au XIX^e siècle une source d'inspiration pour les écrivains et les peintres romantiques, puis les impressionnistes, comme GUILLAUMIN, MADELINE, ALLUAUD, etc. Propriété de la Commune de CROZANT, le site est géré depuis 2009 par le Syndicat Mixte de la Forteresse de CROZANT composé du département de la Creuse (50%), de la Communauté de communes du Pays dunois (30%) et de la commune de CROZANT (20%). L'animation et la gestion de la billeterie sont confiées à la Communauté de communes du Pays dunois.

Site majeur du territoire intercommunal et départemental, la Forteresse attire chaque année de nombreux visiteurs qui en font le premier site de visite du Pays dunois.

Rou 231 fort 05

Route d'Isabelle d'Angoulême 23160 CROZANT



5 55 89 09 05

www.torteresse-crozant.con

L'HÔTEL LÉPINAT

Créé en 2014 par la Communauté de communes du Pays dunois pour permettre la sauvegarde et la promotion du patrimoine liées à l'histoire de la Vallée des Peintres de 1830 à 1930, il est situé au cœur du bourg de Crozant.

Disposant d'une muséographie à la scénographie novatrice et digne des musées urbains, le Centre permet à toutes les générations d'accéder à des œuvres numériques et originales grâce à de multiples partenariats avec les collectionneurs privés et les musées, à l'échelle locale et nationale. Les nombreux dons et le travail de recherche réalisé chaque année dans le cadre des expositions temporaires font de ce musée des peintres de la Vallée de la Creuse, le gardien de la mémoire de notre territoire.

Il est devenu au fil des ans le lieu de visite incontournable pour comprendre l'histoire de la Vallée des Peintres et, pour les amateurs de peinture du XIX^e et du début du XX^e, un musée incontournable.

Les visiteurs peuvent également trouver sur place une librairie riche et densément fournie.

CONTACT

5, rue Armand Guillaumin 23160 CROZANT



hotel.lepinat@ccpaysdunois.f

www.hotel-lepinat.com

LA TUILERIE DE POULIGNY

Lieu de mémoire dédié au travail de l'argile dans la Vallée de la Creuse, la Tuilerie conserve, transmet et promeut le patrimoine et le savoir-faire des tuiliers-briquetiers et des potiers.

Ouverte au public depuis 2002 sur le site de la dernière tuilerie encore en élévation du département de la Creuse, elle est la propriété de la commune de CHÉNIERS qui confie, par convention, la gestion de l'accueil, de la médiation et le travail de conservation à la Communauté de communes du Pays dunois depuis le 1er janvier 2020.

La Tuilerie est aussi un lieu de formation et d'apprentissage disposant de salles de cours, de matériels professionnels et de plusieurs fours qui permettent chaque année, à un public toujours plus nombreux, de découvrir le travail de l'argile. Depuis 18 ans, sauf en 2020 du fait de la crise sanitaire, un marché de potiers se déroule à la Tuilerie début juillet, et depuis 10 ans, elle donne rendez-vous, début août, à tous les passionnés de métiers anciens, lors de la fête des Vieux Métiers. Grâce à son parc de 9 ha, elle permet enfin la découverte de l'histoire des hommes et du paysage de la Vallée de la Creuse complétant par la même, l'histoire de la Vallée des Peintres.

Chemin des Tuiliers
23220 CHENIERS
tuilerie.pouligny@ccpaysdunois.fr
05 55 62 19 61

www.tuilerie-pouligny.com

L'ESPACE MONET ROLLINAT

Centre d'art ayant pour vocation la conservation de la mémoire du passage de Claude Monet et de Maurice Rollinat, il est avant tout, aujourd'hui, un lieu d'exposition dédié aux artistes contemporains.

Créé dans les années 90 par la commune de FRESSELINES, le Centre d'art est mis, depuis 2018, à la disposition de la Communauté de Communes qui le gère dans sa nouvelle mouture après plus d'une année de travaux et une extension d'un tiers de sa surface. Autour de la thématique « le paysage et les hommes », les artistes peuvent candidater, via des appels à projets, pour exposer au sein des deux salles d'expositions de l'Espace Monet Rollinat

Ce lieu accueille également des expositions internationales comme lors des Journées Internationales du collage, où plus de 30 artistes du monde entier se donnent rendez-vous à FRESSELINES. C'est enfin un lieu de pratiques artistiques pour les petits et les grands, un lieu d'accueil des scolaires et d'ateliers et de résidences d'artistes dont les missions principales sont la présentation et l'accès à la création contemporaine au plus grand nombre, sur le territoire intercommunal.

2,3 23 em 05

2, allée Fernand Maillaud 23450 FRESSELINES emr@ccpaysdunois.fr 05 55 89 27 73



vww.espace-monet-rollinat.com



POSITIF MALGRÉ LA PANDÉMIE

D'un site à l'autre, les conséquences liées à la pandémie ont été différentes. La Forteresse de CROZANT, seul site de plein air, n'a pas eu à subir les périodes de fermeture.

'Hôtel Lépinat, l'Espace Monet Rollinat et la Tuilerie de Pouligny ont subi de plein fouet les périodes de fermeture du fait de la pandémie COVID-19 et des périodes de confinement, ce qui a engendré des annulations d'animations et de manifestations, ainsi que des reports d'expositions. Si, au final, malgré la situation, la fréquentation de juillet, août et septembre a été très bonne et supérieure parfois très largement aux années passées, les mois de mai, juin et octobre ont vu leur fréquentation très fortement diminuée, sans parler des mois de fermeture en mars, avril et novembre.

L'année 2020 sera également marquée par la chute de la fréquentation des groupes adultes de près de 85% et celle des scolaires de 90%. Toute l'équipe des sites culturels et touristiques du Pays dunois aura dû s'adapter et garder le lien avec les visiteurs via les réseaux sociaux durant le premier confinement où, chaque jour, des contenus ont été mis en ligne, des jeux, des quizz et la diffusion de films dans le cadre de l'opération #culturechezvous avec le Ministère de la Culture et #unmuséedansmamaison avec le Département de la Creuse.

Les sites du Pays dunois ont fait partie des premiers à rouvrir leurs portes au public, dès le 21 mai 2020, avec un travail préalable sur les protocoles sanitaires et le marquage au sol. En 2020, la Vallée des Peintres a eu les honneurs de la presse nationale, ce qui a contribué à l'augmentation de la fréquentation : +60% pour la Forteresse de Crozant en juillet, +30% pour l'Hôtel Lépinat en août, +25% en juillet pour l'Espace Monet Rollinat et enfin +30% en août pour la Tuilerie de Pouligny.

Les visites contées de Cindy VAREILLAUD ont animé la Forteresse de CROZANT tout au long de l'été 2020 et ont attiré de nombreux visiteurs.

DES EXPOSITIONS ET ANIMATIONS ANNULÉES ET REPORTÉES

L'ensemble des grandes expositions 2020 (Wynford DEWHURST, un anglais à Crozant ; Gaston THIERY « Souvenances ») ont été reportées à 2021. Le marché de potiers qui depuis 1999, avait toujours donné rendez-vous au public en juillet, a été supprimé, ainsi que la fête des Vieux Métiers en août à la Tuilerie de Pouligny. Pour finir l'année 2020, le rendez-vous international des « Journées du collage » réunissant 30 artistes à l'Espace Monet Rollinat en novembre a été reporté en mai 2021. Toutes ces animations ont été à nouveau contrariées par la crise sanitaire au printemps 2021.

Il reste au final une sensation d'inachevé pour cette saison 2020 qui entrera dans l'histoire de l'humanité comme celle d'une grande pandémie mondiale, mais qui, pour la Vallée de la Creuse et les sites de la Communauté de communes du Pays dunois, aura été une année de remise en question sur le plan du numérique dans l'offre culturelle de nos sites et une année de solidarité et d'un réel dévouement de l'ensemble des personnels des sites permanents et saisonniers pour accueillir au mieux les visiteurs, nos ambassadeurs pour les années à venir.

- 1. Visiteurs à la Tuilerie de Pouligny
- 2. La boutique de l'Hôtel Lépinat





25

LA FORTERESSE

À PARTIR DE JUIN

Visites contées avec Cindy VAREILLAUD et création d'un nouveau site internet avec possibilité d'achat de billets en ligne.

DANS LE COURANT DE LA SAISON

Mise à jour des vestiges découverts par le chantier de fouilles archéologiques de l'automne 2020 et nouveau vidéo guide disponible.

NOUVEAUTÉ!

Le Syndicat mixte met en service un portique d'accès automatique qui rend ainsi possible l'accès à la Forteresse, tous les jours de 8h30 à 22h non-stop (19h en basse saison).



TUILERIE DE POULIGNY

DEPUIS L'OUVERTURE EN MAI

Nouveau parcours de visite muséographique et nouveaux éléments de médiation.

L'exposition permanente sur l'histoire de la Tuilerie est entièrement remise en forme et permet de redécouvrir l'histoire du site et des familles de tuiliers à la lueur des recherches réalisées ces dernières années. Un nouveau vidéo guide sera également disponible à partir de l'été.

LES 10 ET 11 JUILLET

Le marché de potiers.

LE 1ER AOÛT

La fête des Vieux Métiers, en partenariat avec l'association Terra Ignis.

ANIMATIONS DE LA SAISON

Ateliers de poterie animés par Pascal DESCHAMPS, cuissons de poterie dans nos fours à bois, ouvertes au public, rencontres avec des professionnels à l'occasion de workshops et d'ateliers.

NOUVEAUTÉ!

Chasse au trésor "retrouve le porte-bonheur du grand-père Alexandre" (à partir de 8 ans) et randonnée d'interprétation.

L'HÔTEL LÉPINAT

Lep

EXPOSITION TEMPORAIRE

Le peintre anglais Wynford DEWHURST est à l'honneur tout au long de la saison 2021. L'exposition a été réalisée avec le soutien de la Manchester Art Gallery et de la conservatrice Hannah WILLIAMSON, ainsi que du biographe du peintre Monsieur Roger BROWN et de la famille de l'artiste.

ANIMATIONS DE LA SAISON

Randonnées guidées, ateliers de dessin et de peinture (dont création de cartes postales) et conférences.

NOUVEAUTÉ!

Chasse au trésor sur le thème des peintres et des photographes de la Belle Époque dans le bourg de CROZANT.

ESPACE MONET ROLLINAT

EXPOSITION TEMPORAIRE

Ouverture, début juillet, de l'hommage à Gaston THIÉRY, artiste fresselinois continuateur de l'École de CROZANT. L'exposition a été réalisée en lien direct avec la famille de l'artiste et notamment ses deux petits-enfants, Laurent et Pierre SOUVERAIN, elle retracera le parcours de l'artiste et son investissement dans la vie culturelle fresselinoise.

JUILLET/AOÛT

Exposition exceptionnelle sur Léon DETROY, maître de Gaston THIÉRY, réalisée par l'Association des Amis de FRESSELINES. Elle s'intègrera dans une exposition plus vaste autour de Léon DETROY, à l'échelle de la Vallée des Peintres en lien avec le Musée d'ÉGUZON (pour sa part à partir de mai 2021).

MAI/JUIN

Ouverture des secondes « Journées Internationales du Collage » qui seront l'occasion pour le public de découvrir les œuvres de 30 artistes internationaux (Japon, Cuba, Russie, Grèce, Italie, Espagne, Pays-Bas, France, etc.) et de pouvoir participer à des ateliers avec certains d'entre eux.

OCTOBRE/NOVEMBRE

L'espace carte blanche présentera quant à lui une sélection d'artistes autour du portrait et de la photo.

ANIMATIONS DE LA SAISON

Randonnées guidées, ateliers d'écriture, de dessin, d'arts graphiques et de photos, réalisés par des artistes invités ou par nos médiatrices, conférences et rencontres avec les artistes.

NOUVEAUTÉ!

Chasse au trésor sur le thème de Claude MONET et Maurice ROLLINAT dans le bourg de FRESSELINES.

!



Lorsque la Communauté de communes du Pays dunois a retrouvé sa personnalité morale et juridique le 1er janvier 2020, elle a délégué la compétence « tourisme » à l'EPIC Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse jusqu'à sa dissolution le 30 juin 2020, puis à l'association Office de tourisme Vallée des Peintres, du 1er juillet au 31 décembre 2020.

vec les difficultés de gestion et de l'organisation des missions touristiques, le conseil communautaire a décidé lors de la séance du 13 octobre 2020 de reprendre la compétence, à compter du 1er janvier 2021, en régie directe, avec ses moyens humains, techniques et financiers, en créant un service tourisme. Cette décision a nécessité le transfert de 3 agents en CDI de l'association Office de Tourisme à la Communauté de communes.

UNE COLLABORATION AVEC CREUSE TOURISME

En charge des missions d'accueil, d'information et d'animation, ce nouveau service s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre à chacun de pouvoir accéder à l'information touristique et à diffuser sa propre information. Un travail d'animation territoriale est mis en œuvre pour fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme.

Pour assurer les missions de communication et de promotion du territoire, la Communauté de communes du Pays dunois a signé une convention de prestations de services avec Creuse Tourisme. Les professionnels de Creuse Tourisme (chargé de communication, attachée de presse, community manager) travaillent avec le Directeur des sites culturels et du tourisme et la Directrice Générale des Services de la Communauté de

communes du Pays dunois afin de mettre en place un plan de communication, un plan marketing, des outils et des actions de communication et de promotion. De nouveaux dépliants et cartes touristiques sont produits et alimentent les autres sites touristiques du département.

UN NOUVEAU SITE INTERNET DÉDIÉ AU TOURISME

Un nouveau site internet du service « tourisme » de la Communauté de communes du Pays dunois est mis en ligne en partenariat avec Creuse Tourisme permettant d'assurer la promotion et la vente de l'ensemble des prestations du territoire intercommunal.

WWW.TOURISMF-CREUSE.COM/PAYS-DUNOIS



Pour répondre aux besoins des visiteurs de notre territoire et être en cohérence avec le territoire touristique de la Vallée des Peintres, pour la première fois, un travail de rapprochement est entamé avec l'Office de Tourisme d'ÉGUZON et doit déboucher sur la création d'outils d'information permettant d'aller au-delà de la frontière administrative.



L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DUNOIS

UN NOUVEAU LOOK À L'OT

La communauté de communes a réalisé quelques travaux de peinture et d'éclairage afin de rendre l'Office de tourisme plus accueillant. L'espace boutique est complètement réaménagé et met en valeur des produits locaux et artisanaux. Les nouvelles brochures destinées aux visiteurs y trouveront place avec toute la documention et l'information concernant les chemins de randonnées.

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Dans le cadre de la compétence tourisme, la communauté de communes du Pays dunois organise la distribution des informations touristiques à partir de l'Office de tourisme, Bureau d'informations touristiques (BIT) vers les points d'informations touristiques (PIT) de CROZANT, FRESSELINES et CHÉNIERS, puis vers toutes les autres communes du territoire.





HORAIRES D'OUVERTURE

JANVIER/MARS ET NOVEMBRE/DÉCEMBRE

Du mardi au samedi de 9h à 14h.

AVRIL/JUIN ET SEPTEMBRE/OCTOBRE

Du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, les samedis et dimanches de 9h30 à 13h, (mêmes horaires les jours fériés).

JUILLET/AOÛT

Du lundi au samedi de 9h15 à 12h30 et 14h15 à 18h, le dimanche de 9h15 à 14h15

f

Retrouvez les actualités de l'OT sur FACEBOOK

Creuse Impressionnistes
Pays Dunois

31, Grande Rue 23800 DUN LE PALESTEL

05 55 89 24 61

27 _

 De gauche à droite : Marie-Thérèse PAQUIGNON, Marie-Line PÉRILLAUD, Anne GUILLON, Pierre VEYSSEIX
 Tiphaine HIROU.

LES AGENTS

Pierre VEYSSEIX, attaché de conservation du patrimoine, est Directeur des sites culturels et touristiques en charge de la gestion des 4 sites du territoire : la Forteresse et l'Hôtel Lépinat à CROZANT, l'Espace Monet Rollinat à FRESSELINES et la Tuilerie de Pouligny à CHÉNIERS, et, à compter du 1er janvier 2021, de l'Office de tourisme du Pays dunois.

Transférée de l'EPIC à la comcom au 1er janvier 2020, Tiphaine HIROU est médiatrice culturelle à l'Hôtel Lépinat. Elle intervient également sur la conception graphique de ce magazine.

Avec la reprise de la compétence "Tourisme", Marie-Line PERILLAUD, médiatrice culturelle, Anne GUILLON, animatrice culturelle et touristique, et Marie-Thérèse PAQUIGNON, agent d'entretien, sont transférées définitivement à la comcom le 1er janvier 2021.

Pierre VEYSSEIX

Directeur des sites culturels et du tourisme **Courriel :**

sites.culturels.touristiques@ccpaysdunois.fr **Tél.** 05 55 89 07 07



















a reprise d'activités de la Communauté de communes du Pays dunois dès le 1er janvier 2020 a permis de s'approprier à nouveau les chemins de randonnée du territoire dont la gestion était une mission précédemment confiée à l'EPIC Office de tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse. L'objectif est de travailler maintenant à l'entretien des chemins, au balisage, à la cartographie inachevée des 5 dernières communes entrées dans la Communauté de communes ainsi qu'à la promotion touristique. La compétence assurée directement par la Communauté de communes depuis le 1er juillet 2020 permettra de répondre au mieux à la demande des usagers, randonneurs et prestataires touristiques.

LES SENTIERS BIENTÔT OPÉRATIONNELS

Durant l'année 2020, de nombreux touristes ont fait remonter leur insatisfaction via les agents d'accueil des sites culturels et touristiques. Aussi, la commission « tourisme et chemins de randonnée » présidée par Gilles GAUDON, vice-président, maire de CHÉNIERS, a commencé à travailler dès sa mise en place en septembre 2020 et a pour objectif la remise en état des chemins d'intérêt communautaire (26 pédestres et 17 VTT) pour le printemps. À cet effet, un groupe de travail constitué d'un représentant par commune a dressé l'état des lieux des sentiers pédestres et VTT du Pays dunois.

UN ENTRETIEN PLUS RÉGULIER

L'entretien des sentiers est confié au chantier d'insertion « Petit Patrimoine Environnement » de la Maison de l'Emploi et de la formation de LA SOUTERRAINE qui assurera désormais, comme avant la fusion, deux passages par an. Une enveloppe financière d'un montant d'environ 11.000 € lui est consacrée.

La remise en état du balisage est terminée pour les PR (Promenade et Randonnée) (balisage jaune) et en cours pour le VTT (triangle orange). Les tracés .gpx mis à jour pour les GPS sont disponibles sur le site internet de la comcom. Les fiches descriptives des circuits des 5 communes entrées dans la comcom en 2013 et 2014 (LA CELLE DUNOISE, LE BOURG D'HEM, CHÉNIERS, CHAMBON SAINTE CROIX et COLONDANNES) seront intégrées progressivement.

196 kms de randonnées pédestres et 263 kms de randonnées VTT sur 17 communes !





Lionel VÉDRINE sur le terrain.
 Balisage en cours sur les sentiers

UN ANIMATEUR DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS PLEINE NATURE

Lors de la dissolution de la Communauté de communes MVOC et de l'EPIC, les élus constituant le groupe de travail ont décidé de maintenir tous les agents en poste.

Lionel VÉDRINE avait été recruté pour assurer l'animation touristique et sportive de la base VTT de l'Ouest Creuse. Mesurant l'intérêt du maintien des activités de pleine nature sur le territoire, les trois communautés de communes, le Groupement d'employeurs la Castelmarchoise et l'association partenaire Sports Loisirs Dunois, présidée par Patrick BERGER, ont reconduit une convention de partenariat incluant les participations financières

La participation annuelle de la Communauté de communes du Pays dunois s'élève à 6.300 €. Lionel VÉDRINE est de retour sur le Pays dunois une journée par semaine et il poursuit le travail de

Le service travaille actuellement à la réalisation des fiches à destination des randonneurs.

DE NOUVEAUX PROJETS POUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS PLEINE NATURE

La priorité est la remise en état des chemins et du balisage. Mais les idées ne manquent pas, notamment la réalisation d'un rando guide sur la commune de La Celle Dunoise, une rando-vélo sur les Croix de CROZANT ainsi que l'ouverture d'un sentier VTT, à destination également des randonnées pédestres, sur l'ancienne voie ferrée, de SAINT SULPICE LE DUNOIS à SAINT SÉBASTIEN, chère à l'association Sports Loisirs Dunois.

1 SITE /1 RANDO : MARCHER ET DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE

En plus des sentiers d'interprétation, "des peintres" à CROZANT et "dans les pas de MONET" à FRESSELINES, la nouvelle randonnée pédestre "la terre des tuiliers" est à découvrir cette année à CHÉNIERS.

LA GRANDE TRAVERSÉE VTT

Le conseil Départemental a validé la réalisation d'une « Grande Traversée VTT » qui bénéficie du label de la Fédération Française de Cyclisme. Ce projet permet d'offrir aux pratiquants du territoire (clubs et individuels) et aux touristes adeptes de VTT, un circuit de qualité, bénéficiant d'une valorisation et d'une reconnaissance nationale.

Ce travail a été mené grâce à la collaboration des collectivités (dont la Comcom du Pays dunois), des acteurs du tourisme, du comité départemental et des clubs de cyclisme de la Creuse. Le développement du réseau se poursuivra jusqu'en 2024 afin de mailler tout le département. Le premier tronçon de 268 km démarre du Pays Sostranien (départ : gare de LA SOUTERRAINE) et rejoint l'agglo de GUÉRET en passant par le Pays dunois (passage sur les communes de NAILLAT, DUN LE PALESTEL et SAINT SULPICE LE DUNOIS). Le balisage est déjà en place.

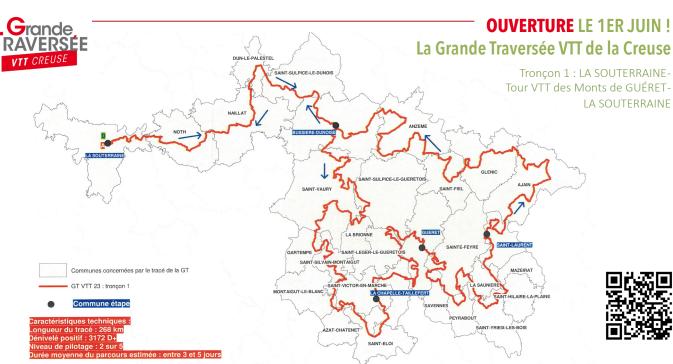
COMMUNICATION TOURISTIQUE

Les nouvelles fiches à destination des randonneurs sont rapidement accessibles sur la page «Pays dunois» du site internet de Creuse Tourisme.

La conception graphique est créée en interne par le service tourisme de la communauté de communes.

Le descriptif des sentiers est disponible sous forme de fiches sur le site de la communauté de communes, à la rubrique Communauté de communes/Patrimoine, randonnée et Vallée des peintres/Circuits de randonnées.







MICRO CRÈCHE "L'ÎLE AUX ENFANTS"

UNE GESTION DE LA COMPÉTENCE COM COM

La Communauté de Communes gère la micro crèche de 10 places, située parc Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL depuis avril 2011.

'équipe: Responsable , Flore THÉVENOT ; référentes technique et assistantes d'accueil, Valérie BOTELLA, Cécile LEGAY, Clémence PÉRIGAUD et Laura BIGOURET. Toutes les quatre possèdent le CAP Petite Enfance ou une expérience en tant qu'assistante maternelle. Elles veillent au bien-être des enfants, les guident vers l'autonomie et les aident dans leur processus de socialisation dans le respect des règles de la vie en collectivité. Elles effectuent notamment dans cette période de pandémie, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériel.

Le rire, la bienveillance, la patience et la douceur sont les maîtres-mots qui accompagnent l'équipe durant toute la journée!

LA MICRO CRÈCHE EN PRATIQUE

- Ouverte en priorité aux habitants du territoire ainsi qu'aux personnes travaillant en Pays dunois, du lundi au vendredi, de 7H30 à 18H30,
- Fermeture annuelle : les trois premières semaines d'août et la dernière semaine de décembre.
- Tarifs : établis selon le barème de la CNAF, suivant les ressources des familles,
- Accueil des enfants sous contrat annuel avec un nombre d'heures définis par semaine ou, de façon occasionnelle, pour une journée ou quelques heures.

Le règlement de fonctionnement et le dossier de préinscription sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes/Pôle Petite enfance.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES "P'TITS LOUPS ET NOUNOU"

UNE GESTION DE LA COMPÉTENCE COMCOM

LE RAM, C'EST:

Un lieu convivial où les assistantes maternelles peuvent se rencontrer et discuter de leur métier entre professionnels de la petite enfance.

Un lieu où les parents peuvent trouver des renseignements et un soutien dans leurs recherches sur les différents modes de garde (crèche, assistantes maternelles...).

L'animatrice Flore THEVENOT est à la disposition des utilisateurs pour toutes leurs questions (recherche de mode de garde, contrat de travail, aspect juridique...). Parallèlement, elle organise des animations (babygym, lecture/contes....) pour tous les enfants du territoire.

PERMANENCE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Lundi 9H-12H Mardi 14H-17H Vendredi matin 9H-12H et également sur RDV.

ATELIERS D'ANIMATION

Mardi 9H30/11H30 au Centre de loisirs Jeudi de 10H à 11H pour le babygym dans les communes (SAGNAT, LA CELLE DUNOISE, SAINT-SÉBASTIEN et DUN LE PALESTEL).

Voir planning disponible au RAM et sur le site : www.paysdunois.fr



31

DES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

Suite à la défusion au 31 décembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays dunois a décidé dès la première réunion de 2020 de fixer parmi ses compétences optionnelles les actions sociales d'intérêt communautaire incluant la gestion des services « enfance-jeunesse » et la « création et gestion d'un espace France Services ».

Il a aussi décidé de renouveler la délégation des activités dont la gestion de l'espace France Services labellisé et les deux ALSH enfants et ados à compter du 1er janvier 2020, à l'association « LA PALETTE » dont le siège est 9 Place de la Poste à DUN LE PALESTEL, dans l'attente de la rédaction de nouvelles conventions.

Trois élus sont désignés pour participer au suivi des actions de La Palette : M. Laurent TARDY, vice-président en charge du secteur « Enfance, Jeunesse, Sport, Culture », maire de NAILLAT, Marie-Claude GLENISSON, maire de LAFAT et Danièle PRUDHOMME, 1ère adjointe au Maire de CROZANT.

En 2020, la Communauté de communes a subventionné La Palette à hauteur de 151.971€. Un montant de 17.688€ sera remboursé en 2021 suite au versement d'une subvention CAF en doublon.



CONTACT

MICRO CRÈCHE ET RAM

4 Parc Benjamin Bord DUN LE PALESTEL

Tél.: 05 55 89 31 80

Courriel: ram@ccpaysdunois.fr / creche@ccpaysdunois.fr

Responsable administrative

Nathalie PAVAGEAU, DGA

Courriel: enfance-jeunesse@ccpaysdunois.fr

Tél. : 05 55 89 12 03

Photo ci-contre (de gauche à droite):
Valérie BOTELLA, Cécile LEGAY, Flore THÉVENOT,
Clémence PÉRIGAUD et Laura BIGOURET.



LA PALETTE, LE PANEL DES POSSIBLES

La Palette est une association de type loi 1901, agréée Centre social par la CAF, qui a reçu délégation de certaines missions de la Communauté de communes mais qui gère aussi d'autres secteurs d'activités.

PÔLE FAMILLE

Le pôle famille développe des animations et des actions pour et avec les familles du territoire dunois, via son projet d'animations collectives familles. Il s'agit avant tout d'un lieu convivial et chaleureux pour accueillir les familles, répondre aux questions, proposer des activités et des projets.

La référente organise diverses actions telles que : le café des parents, les ateliers parents-enfants, et notamment une bourse aux vêtements en partenariat avec le RAM de DUN LE PALESTEL, deux fois par an. Un programme par trimestre est établi en prenant en compte les demandes, les envies et les besoins des familles.

Ses missions sont les suivantes :

- Créer du lien entre les différentes familles du territoire,
- Permettre des rencontres entre parents et favoriser les échanges,
- Favoriser les moments conviviaux et de partage en famille.

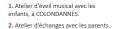
ACT

a CREUSE e Département

Amélie VERGNAUD

Référente famille à La Palette 9 place de la poste, DUN LE PALESTEL **Tél**: 05 87 66 00 00 / 06 58 21 19 71 **Courriel**: contact@lapalette23.fr







PÔLE RESSOURCES

Il regroupe en un même lieu, au 9, Place de la poste, les services aux associations, l'aide aux initiatives locales, le point information jeunesse, le point public multimédia, un espace France services et bientôt un espace pour les travailleurs indépendants et télétravailleurs.

ESPACE FRANCE SERVICES: MODE D'EMPLOI

Ce nouveau modèle d'accès aux services publics permet de trouver une aide professionnelle à proximité de chez soi, au tiers lieu La Palette. Vous pouvez trouver un accompagnement sur tout type de démarches administratives, sur l'utilisation d'outils informatiques, pour vos démarches en ligne et vos problèmes de matériel informatique de 1er niveau.

9 structures représentées : Pôle emploi, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Ministère de la Justice, Direction générale des Finances publiques, Centre d'accès aux droits, Mission locale de la Creuse.

Les permanences :

- Régulières: Mission locale de la Creuse, Elisad, Service Habitat du département,
- Ponctuelles ou sur rendez-vous (CAP emploi, UFC Que choisir, Maison des ados....)
- En Visio : CAF, CARSAT, DGFIP, Préfecture.

ONTACT

Nicolas FORGERON, directeur

La Palette, 9 place de la poste, DUN LE PALESTEL

Tél : 05 87 66 00 00

Courriel: contact@lapalette23.fr





LE PASS' NUMÉRIQUE

Le PASS' numérique est un dispositif mis en place par le Département de la Creuse et ses partenaires, soutenu par l'Europe (Fonds Social Européen) et l'État.

POUR QUOI FAIRE?

Sur le même principe que les tickets restaurants ou les chèques culture, des chéquiers numériques sont distribués à celles et ceux qui souhaitent découvrir les outils et usages du numérique pour une meilleure maîtrise.

Ce carnet est composé de 5 chèques de 10€ chacun.

Il permet de participer à des ateliers « numériques » de 2 heures maximum. Un atelier = un chèque.

COMMENT LES OBTENIR?

Il suffit de prendre contact avec Rémi BOURGUIGNON, puis, à réception des tickets, de vous rendre dans un lieu habilité (voir carte).

JNTACT

Rémi BOURGUIGNON Tél: 07 88 32 19 20

Courriel: remibourguignon@aliso.fr

PÔLE ENFANCE JEUNESSE

LOCAL ADOS

Espace d'animation à destination des jeunes de 11 à 17 ans, il est ouvert les mercredis de 13h30 à 18h30 et les vendredis de 17h à 19h, ainsi que de 14h à 18h pendant les vacances et certains samedis et en soirée pour des activités programmées.

Des séjours sont également organisés pendant les vacances. Une directrice et une animatrice offrent un soutien aux ados pour mettre en place des animations tout en veillant au bon déroulement des différents projets (dans le respect des valeurs éducatives de l'association).

DNTACT

Marine CIALLIS

Local Ados, 9 place de la poste, DUN LE PALESTEL

Tél: 07 60 23 52 53

Courriel: local.ados@lapalette23.fr





UN NOUVEL ESPACE COWORKING

Grâce à l'aménagement du Tiers lieu par la communauté de communes, un espace de coworking ouvre ses portes à La Palette.

Le coworking est le partage d'un espace de rencontres et de collaboration qui permet de rompre l'isolement, de profiter d'une ambiance conviviale, de développer son propre réseau d'acteurs tout cela dans un lieu rassurant et connecté.





ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENTS/ENFANTS LA CABANE MAGIQUE

Ouvert les mercredis et durant les petites et grandes vacances, de 7h15 à 18h45, la Cabane Magique peut accueillir 38 enfants (10 enfants de moins de 6 ans et 28 enfants de plus de 6 ans). L'équipe est composée d'une directrice, d'une directrice adjointe (pour les remplacements) et d'une animatrice ayant un CAP Petite Enfance, pour répondre aux besoins des plus petits selon la réglementation.

Des mini séjours et stages sont aussi proposés durant les vacances scolaires. Tarifs en fonction des revenus.

Durant les travaux, l'ALSH est déplacé dans la salle La Palestel, 6 rue de Quatre chemins.

CONTACT

Marine FLEURAT

La Cabane Magique Rue des rateries, DUN LE PALESTEL **Tél**: 05 55 89 05 10 / 06 88 08 96 11 **Courriel**: cabane.magique@lapalette23.fr

HTTPS://WWW.LAPALETTE.TL/

Photo ci-contre :
Signature de la Convention
Terrioriale Globale

M. le Président du CA de la CAF, M. RAPINAT. M. le Président de la CCPD, M. DAULNY. Mme la Directrice de la CAF, Mme ABID.

UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) PLAN MERCREDI EN PAYS DUNOIS

DES ACTIVITÉS DE QUALITÉ GRÂCE AUX PARTENARIATS ET AUX AIDES FINANCIÈRES

Le projet éducatif territorial (PEDT) rassemble et mobilise les acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le plan mercredi qui lui est associé propose des solutions et des financements grâce aux partenaires (DDCSPP, CAF...) pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs de qualité tout en respectant les principes de la charte qualité « plan mercredi » (label de confiance pour les familles).

La Communauté de communes et son partenaire, La Palette, ont signé avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex Jeunesse et sports) la convention de labellisation du Projet Educatif territorial du Pays dunois et la charte qualité plan mercredi 2020/2024 qui permettront ainsi une bonification des aides financières pour l'ALSH.



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) REMPLACE LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

LA MÉTHODE PARTICIPATIVE

Le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2019. La CAF a proposé de signer une Convention Territoriale Globale (CTG) afin de le remplacer et de développer les actions.

La CTG est une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

LES DOMAINES VISÉS SONT :

- la petite enfance,
- l'enfance jeunesse,
- le soutien à la parentalité,
- le logement et le cadre de vie des familles,
- la solidarité et l'animation de la vie sociale,
- l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Les élus et la CAF vont créer un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques en associant les acteurs de terrain pour rédiger un projet de territoire.

À partir d'un diagnostic et des grands axes choisis par le conseil communautaire, ils proposeront un plan d'actions sur 4 ans.

LES AXES RETENUS SONT:

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.



Plusieurs services à destination sociale ont été créés par la Communauté de communes du Pays dunois bien avant la fusion de 2016, au service des usagers des 17 communes membres.

L'intérêt de la coopération intercommunale prend tout son sens avec l'organisation des services tels que le portage des repas à domicile, la micro crèche, l'aide à l'habitat ou le transport à la demande.

LE SERVICE DE REPAS À DOMICILE

I répond aux besoins des seniors et de toute personne dans l'incapacité de préparer son repas. Il dessert toutes les communes du territoire, soit environ 50 usagers à l'heure actuelle. Les repas sont fournis par l'entreprise SOGIREST retenue par appel d'offres.

Le portage est assuré par Magaly BARREAU (agent social principal 2° classe), 3 fois par semaine sur 2 tournées. La gestion administrative dont l'accueil téléphonique est assurée au siège de la Communauté de communes par Céline MOUTEAU, à l'écoute des demandes des usagers et des familles.

EN PRATIQUE : Des repas équilibrés élaborés par une diététicienne pour un meilleur apport nutritionnel.

- Des repas livrés froids à domicile,
- Des plats en barquette thermoformée micro-ondable recyclable,
- Des plats à conserver au frais en fonction des dates limites de consommation indiquées sur la barquette,
- Livraison du lundi au vendredi (repas du week-end livrés lors de la tournée du vendredi),
- Commande ou annulation possible au plus tard 4 jours ouvrés avant la livraison,
- Un nombre de repas par semaine choisi librement.

- Une entrée au choix (crudités, charcuterie ou entrée chaude)
- Un velouté de légumes / ou une seconde entrée
- Un plat au choix (viande, poisson ou plat à base d'œuf)
- Deux accompagnements (légumes et/ou féculents)
- Un fromage ou laitage au choix
- Un dessert ou un fruit au choix

Ces grilles de menus sont proposées tous les mois aux usagers, mais des menus spéciaux peuvent aussi être préparés sur demande (sans sel, diabétiques...).

UN TARIF UNIQUE : 8,90 € par repas livré, plus 1,52 € de frais mensuels de facturation.

Le paiement est effectué en ligne, par prélèvement ou par chèque à la Trésorerie de LA SOUTERRAINE, mais également auprès d'un buraliste partenaire (Aux Mille Feuilles Dunoises à DUN LE PALESTEL) dans la limite de 300 €.



Une aide est possible pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). S'adresser à l'UTAS de LA SOUTERRAINE : 05 55 63 93 00. Contact et renseignements : 05 55 89 12 03



LE PERSONNEL DU SERVICE DE PORTAGE À DOMICILE

Le portage est assuré par Magaly BARREAU qui a été remplacée durant les congés par Sophie DEBELLEIX et Pascal COTINAT.

LES AIDES À L'HABITAT

Le service habitat a été transféré depuis quelques années au conseil départemental. La communauté de communes participe financièrement au suivi de l'animation du Programme d'intérêt général (PIG) (2016-2019) du département ainsi qu'aux aides directes aux porteurs de projet pour l'amélioration de l'habitat privé, en complément de l'ANAH.

Le conseil communautaire a fixé, par délibération du 24 juin 2020, les subventions "Habitat" de la communauté de communes qui sont identiques à celles de 2016 avant la fusion des communautés de communes :

	Subvention CC MVOC	Pour mémoire CCPD 2016
Occupants – précarité énergétique	500 €	500€
Occupants – autonomie	5 %	5% de 20.000 €= 1.000 €
Occupants – insalubrité	10 %	10% de 30.000 €
Bailleurs – toutes thématiques	10 %	10 % de 30.000 €

Pour le suivi du versement des aides : 05 55 89 12 03





BILAN FINANCIER DES AIDES

18 dossiers validés par la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse étaient en cours au 1er janvier 2020 pour un montant de subventions attribuées de 24.746 €.

27 nouveaux dossiers ont été validés en 2020, pour un montant de travaux de 273.427 € et 12.773 € d'aides.

20 dossiers ont été réglés à leur bénéficiaire en 2020, représentant un montant total de 21.727€ et un montant de dépenses subventionnables de 289.410 € HT.

Les bénéficiaires sont répartis sur le territoire de la Communauté de communes : CROZANT : 1, DUN LE PALESTEL : 3, LA CELLE DUNOISE : 2, LAFAT : 1, LE BOURG D'HEM: 2, MAISON-FEYNE : 1, NAILLAT : 4, SAGNAT : 4 et SAINT-SÉBASTIEN : 2.

ANIMATION SUR LE TERRITOIRE, LES PERMANENCES HABITAT

Des permanences mutualisées à destination des usagers sont organisées tous les mois dans les locaux de la Palette. Elles peuvent être annulées si la crise sanitaire ne permet plus l'accueil en présentiel.

RENSEIGNEMENTS

Service du conseil départemental :

05 87 80 90 30

NOUVEAU : RENOV23, sous l'égide du Syndicat des énergies de la Creuse (sdec23), est un guichet unique pour la rénovation énergétique des logements. Il apporte un conseil personnalisé, recherche des financements et accompagne dans les démarches

CONTACT: 05 55 51 03 39 - renov23@sde23.fr www.sde23.fr

LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE



Il permet aux personnes ne disposant pas des moyens de se déplacer, de bénéficier, sur réservation, d'un taxi commandé par la Communauté de communes, à destination du marché et des commerces de DUN LE PALESTEL le jeudi, ou de GUÉRET et LA SOUTERRAINE via les réseaux de bus TRANSCREUSE, sous certaines conditions (jour et destination).

Malheureusement, avec les règles sanitaires, ce service est suspendu depuis le mois de mars 2020 car il n'est plus possible de regrouper plusieurs personnes dans le même véhicule. Le coût pour l'usager est de 4€ l'aller-retour.

C'est un service subventionné par le conseil régional Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 50% du reste à charge.





RANDONNER EN PAYS DUNOIS

26 SENTIERS PÉDESTRES — **





Retrouvez les fiches randos sur les sites internet de Creuse Tourisme et du Pays dunois

www.paysdunois-tourisme.fr